



**Conditions Générales de Mise À Disposition de Virtual Training Place
par le Site Hébergeur de Serious Factory sur <https://vtp.seriousfactory.com>**

Date d'entrée en vigueur de la dernière mise à jour : 28/07/2021

1. ARTICLE PRELIMINAIRE : DEFINITIONS.....	3
2. PREAMBULE.....	4
3. OBJET.....	4
4. CONDITIONS D'INSCRIPTION DU VENDEUR DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DU SERVICE VIRTUAL TRAINING PLACE.....	4
4.1. INSCRIPTION AU SERVICE VIRTUAL TRAINING PLACE.....	4
4.2. IDENTIFIANT / MOT DE PASSE :	5
5. CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE VIRTUAL TRAINING PLACE	6
5.1. CONDITIONS DE MISE EN LIGNE DES PRODUITS PAR LE VENDEUR.....	6
5.2. BIENS ET SERVICES ACCESSOIRES.....	6
5.3. CLASSEMENT DES PRODUITS	6
6. RÔLE DU SITE HEBERGEUR.....	7
6.1. LE VENDEUR.....	7
6.2. LE SITE HÉBERGEUR	7
6.3. QUALITÉ DE REVENDEUR DU SITE HÉBERGEUR.....	7
7. PAIEMENT ET MODALITES DE REGLEMENT	8
7.1. PAIEMENT DU PRODUIT PAR L'ACHETEUR.....	8
7.2. COMMISSIONS ET FRAIS DE GESTION EN PLUSIEURS ÉCHÉANCES PAR L'ACHETEUR	8
7.3. REVERSEMENT DU FRUIT DE SES VENTES AU VENDEUR.....	9
7.4. MODALITÉS DE RÈGLEMENT	9
8. PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	10
8.1. LICENCE CONCÉDÉE AU SITE HÉBERGEUR PAR LE VENDEUR.....	10
8.2. LICENCE CONCÉDÉE AU VENDEUR PAR LE SITE HÉBERGEUR.....	10
9. RESPONSABILITES DU SITE HEBERGEUR.....	11
10. RESPONSABILITÉS ET GARANTIES DU VENDEUR	11
10.1. RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DU SITE HÉBERGEUR ET/OU DES TIERS.	11
10.2. GARANTIES DU VENDEUR	12
11. ASSURANCE	12
12. DUREE – MODIFICATION DES CGMAD	13
12.1. DURÉE	13
12.2. MODIFICATION.....	13
13. SUSPENSION - RESILIATION – FERMETURE DE COMPTE	13
13.1. RÉSILIATION POUR CONVENANCE.....	13
13.2. SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DE SES OBLIGATIONS PAR LE VENDEUR	13
13.3. AUTRES CAS DE RÉSILIATION OU SUSPENSION	14



13.4.	CONSÉQUENCES DE LA RÉILIATION	15
14.	PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES.....	16
14.1.	DONNÉES PERSONNELLES DU VENDEUR.....	16
14.2.	DONNÉES PERSONNELLES DES ACHETEURS	16
15.	ETHIQUE	18
16.	CONFIDENTIALITE	19
17.	STIPULATIONS FINALES	20
17.1.	INDÉPENDANCE	20
17.2.	CESSION	20
17.3.	DISSOCIATION	20
17.4.	NON RENONCIATION – TOLÉRANCE.....	21
17.5.	FORCE MAJEURE.....	21
17.6.	NOTIFICATIONS	21
17.7.	SURVIVANCE.....	21
17.8.	CONVENTION DE PREUVE	21
17.9.	DISPOSITIFS ALTERNATIFS DE TRAITEMENT DES LITIGES	21
17.10.	LITIGE	22



1. ARTICLE PRELIMINAIRE : DEFINITIONS

Acheteurs : client(s) consommateur(s) ou professionnel(s) qui loue(nt) ou achète(nt) des Produits auprès des Vendeurs au sein de Virtual Training Place.

CGMAD : Conditions Générales de Mise À Disposition applicables à la relation contractuelle entre Virtual Training Place et chaque Vendeur.

CGU : [Conditions Générales d'Utilisation de Virtual Training Place](#) à destination des Acheteurs et opposables aux Vendeurs.

Compte de Paiement Vendeur : Compte de paiement ouvert auprès de STRIPE, dédié au Vendeur, pour assurer le reversement des sommes appartenant au Vendeur au titre des ventes de Produits qu'il réalise auprès des Acheteurs conformément au Contrat Cadre de Service de Paiement STRIPE.

Espace Vendeur : interface personnelle du Vendeur mise à disposition par le Site Hébergeur, à travers laquelle il gère sa boutique hébergée sur Virtual Training Place.

Produit(s) : bien(s) ou service(s) vendu(s) en ligne par les Vendeurs au profit des Acheteurs sur le Site.

STRIPE : société assurant les prestations de services de paiement conformément au Contrat Cadre de Service de Paiement.

Règlement RGPD : désigne le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Site : désigne le site de vente en ligne à destination des Acheteurs consommateurs et professionnels disponible sous l'url <https://vtp.seriousfactory.com/>.

Site Hébergeur : Société Serious Factory SAS (RCS Nanterre 500 592 183) hébergeant la plateforme technique Virtual Training Place.

Vendeur(s) : Professionnel(s) qui propose(nt) à la vente des Produits sur Virtual Training Place auprès des Acheteurs.

Virtual Training Place : plateforme technique de vente en ligne mettant en relation les Vendeurs et les Acheteurs en vue de la conclusion de contrats de vente de Produits sur le Site.



2. PREAMBULE

Le Site Hébergeur à côté de ses propres références portant la mention « vendu par Serious Factory » met à disposition des Vendeurs la plateforme technique Virtual Training Place, sur laquelle ces derniers peuvent présenter, louer et vendre leurs Produits sur le Site.

La relation Vendeur – Site Hébergeur sera régie par les Conditions Générales de Mise À Disposition de Virtual Training Place (CGMAD) ainsi que ses annexes :

- Annexe 1 : Modalités de mise en location / vente des Produits du Vendeur
- Annexe 2 : Sommes dues au Site Hébergeur
- Annexe 3 : Conditions impératives de livraison
- Annexe 4 : Charte des bonnes pratiques
- Annexe 5 : CGU de VTS Perform
- Annexe 6 : CGU de VTS Player

Ces documents forment un tout indissociable. Les annexes optionnelles peuvent déroger à certaines stipulations des CGMAD et le cas échéant prévalent sur ces dernières.

3. OBJET

Les CGMAD ont pour objet de régir les rapports juridiques entre le Site Hébergeur et le Vendeur au titre de la commercialisation par ce dernier de ses Produits par l'intermédiaire du service Virtual Training Place.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION DU VENDEUR DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DU SERVICE VIRTUAL TRAINING PLACE

4.1. Inscription au Service Virtual Training Place

Peuvent s'inscrire comme Vendeurs sur Virtual Training Place, les personnes morales (en ce compris les personnes physiques ayant la capacité de vendre des Produits à titre professionnel), immatriculées auprès du Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoires des Métiers pour les sociétés domiciliées sur le territoire Français et auprès de tout registre équivalent pour les sociétés domiciliées sur un autre territoire, agissant dans le cadre de leur activité professionnelle habituelle et régulièrement déclarées en tant que telles auprès des organismes fiscaux et sociaux dont elles relèvent.

Préalablement à son inscription à Virtual Training Place, le Vendeur :

- a accès aux présentes CGMAD, à la Charte des Bonnes Pratiques, aux CGU de VTS Perform et aux CGU, dont il s'engage à prendre connaissance ;
- doit s'assurer et garantit que les conditions de vente qu'il applique aux Acheteurs sont conformes aux prescriptions légales et réglementaires des pays dans lesquels les Produits peuvent être livrés, aux chartes professionnelles applicables, aux présentes CGMAD, à la Charte des Bonnes Pratiques, aux CGU de VTS Perform et aux CGU ;
- déclare que son siège social, ou tout ou partie de son activité, ne relèvent pas d'un ou plusieurs pays faisant l'objet d'une quelconque sanction, mesure restrictive, embargo total ou partiel, ou prohibition prévus par la loi, un règlement européen ou une décision internationale, dont les listes sont communiquées par les autorités françaises et /ou internationales (notamment le Groupe d'action financière (GAFI)) et/ou des Nations-Unies (résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies).

Pour s'inscrire au service, le Vendeur doit compléter de manière exacte et exhaustive le formulaire de demande d'ouverture de compte Virtual Training Place et régler sa souscription le cas échéant. Le Site Hébergeur se réserve le droit à sa discrétion de demander tous documents justificatifs complémentaires, y compris après l'inscription



du Vendeur, et notamment les coordonnées bancaires d'un établissement bancaire présentant des garanties suffisantes situé dans l'un des pays inclus dans l'espace unique de paiement en euros (« SEPA ») et ayant pour titulaire de compte la personne morale inscrite sur Virtual Training Place.

Lors de cette inscription, le Vendeur formalise son acceptation des CGMAD, de la Charte de Bonnes Pratiques, des CGU de VTS Perform, des CGU applicables au Site Hébergeur et, le cas échéant, des Conditions Générales du service Serious Factory Serenity.

Le Vendeur est tenu de notifier spontanément au Site Hébergeur, via son Espace Vendeur ou tout autre moyen écrit pour lequel il aura obtenu la confirmation de réception de l'information par le Site Hébergeur, toute modification concernant des informations communiquées lors de son inscription et est responsable en cas de manquement à cette obligation.

Le Vendeur reconnaît et accepte que son inscription sur Virtual Training Place est conditionnée à l'ouverture du Compte de Paiement Vendeur conformément au Contrat Cadre de Service de Paiement STRIPE annexé aux présentes.

Une même personne morale ne peut disposer que d'un seul compte Vendeur.

Le Site Hébergeur se réserve le droit de valider ou refuser toute demande d'inscription.

Une fois que le Vendeur a terminé son inscription, il peut procéder à la commercialisation de ses Produits sur le Site.

Le Vendeur bénéficie d'une interface unique, l'Espace Vendeur, pour administrer ses catalogues et ses ventes. L'accès à cet Espace Vendeur et aux fonctionnalités nécessaires à la mise en ligne des offres se fait sans frais supplémentaire pour le Vendeur et est compris dans le coût de son abonnement.

Si de fausses informations ont été fournies lors de l'inscription ou si un Vendeur omet de notifier un changement, le Site Hébergeur peut procéder à la résiliation de plein droit, dans les conditions indiquées à l'article 13.2 « Sanctions en cas de non-respect de ses obligations par le Vendeur » des présentes, de l'inscription à Virtual Training Place dudit Vendeur, étant précisé que l'abonnement du mois en cours reste dû.

4.2. Identifiant / Mot de passe :

Le Vendeur accède pour la première fois à son compte grâce à un mot de passe provisoire communiqué par le Site Hébergeur lors de l'inscription. Le Vendeur doit modifier ce mot de passe par un mot de passe de son choix lors de la première connexion à son Espace Vendeur.

L'Espace Vendeur permet notamment au Vendeur de créer son catalogue Produits et gérer la mise en ligne de ses Produits, de valider la disponibilité des Produits sur chaque commande faite par un Acheteur, de renseigner le suivi des livraisons, et de revoir l'historique des ventes qu'il a réalisées via Virtual Training Place.

L'utilisation de ce compte et du mot de passe associé est strictement personnelle au Vendeur et limitée, à compter de la fermeture de sa boutique, à la durée nécessaire pour lui permettre de respecter ses obligations au titre des présentes.

Le Vendeur est seul responsable de la sécurité de ses identifiant et mot de passe. La divulgation à un tiers n'est pas autorisée. L'identifiant ne peut être utilisé que pour obtenir l'accès à Virtual Training Place et aux services qui y sont proposés. Le Vendeur est seul responsable de tous les actes accomplis en son nom. Si des personnes non habilitées ont eu connaissance de son identifiant et/ou mot de passe, le Vendeur est tenu d'en changer sans délai.

En outre, le Vendeur s'interdit d'utiliser la plateforme Virtual Training Place avec l'identifiant d'un autre Vendeur.

Enfin, il est interdit au Vendeur de mentionner ou de suggérer dans son nom de boutique ainsi que dans ses



commentaires tout lien hypertexte externe à Virtual Training Place. Le pseudonyme du Vendeur ne doit pas être représenté par un nom de domaine (par exemple toto-formation.com). Son identifiant ainsi que les commentaires accompagnant son offre ne doivent pas comporter de références telles que « www », « .fr », « .com », « .net », etc. En outre le Vendeur s'interdit de renseigner un nom de boutique qui pourrait créer un risque de confusion avec le Site Hébergeur, notamment utilisant le terme « Serious Factory » ou avec tout droit de propriété intellectuelle pour lequel il ne disposerait pas d'une autorisation du titulaire. Dans l'hypothèse où un Vendeur ne respecterait pas ces conditions, le Site Hébergeur pourra suspendre le compte Virtual Training Place du Vendeur le temps que ce dernier fasse les modifications nécessaires. En telle hypothèse, les offres du Vendeur seront retirées du Site. Dans l'hypothèse où le Vendeur refuserait de procéder à cette modification, le Site Hébergeur se réserve le droit de procéder à la clôture du compte pour inexécution dans les conditions des CGMAD.

5. CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE VIRTUAL TRAINING PLACE

5.1. Conditions de mise en ligne des Produits par le Vendeur

Le Vendeur décide librement des Produits qu'il souhaite proposer sur Virtual Training Place, des prix de vente de ses Produits et des conditions de leur vente. Le Vendeur respecte néanmoins les obligations contenues dans les documents contractuels listés en « Préambule » et en particulier l'Annexe 1 des présentes ainsi que toutes autres instructions (guides, communications, etc.) qui pourront lui être régulièrement communiquées par le Site Hébergeur.

Le Site Hébergeur attire l'attention du Vendeur sur le fait que Virtual Training Place comptabilise un trafic important d'internautes. L'importance de ce trafic est susceptible d'impacter sensiblement l'activité du Vendeur.

Le Vendeur doit à tout moment, s'assurer de dimensionner de manière adéquate ses offres et d'être en capacité de traiter les commandes qu'il reçoit, afin d'assurer le respect de ses obligations légales et contractuelles en tant que Vendeur.

Le Vendeur ayant seul la maîtrise de son activité sur Virtual Training Place, tant en amont des ventes (notamment choix des offres mises en ligne et du volume d'affaire généré) qu'en aval (notamment respect des délais de livraison et traitement des demandes clients), le Site Hébergeur ne pourra pas être tenu responsable du succès ou insuccès commercial ou encore d'une quelconque situation de dépendance économique.

5.2. Biens et services accessoires

Le Vendeur est informé que le Site Hébergeur, en complément des biens offerts à la vente, propose un certain nombre de services payants.

5.3. Classement des Produits

Les Produits vendus sur le Site, que ce soit les Produits vendus par le Site Hébergeur ou par un Vendeur, sont classés selon les différentes catégories des produits par univers (ex : Management, Commercial et Ventes, Ressources humaines...).

Lorsqu'un Acheteur utilise le moteur de recherche interne du Site, le critère de classement par défaut (qui s'affiche sous la dénomination « notre sélection ») est celui de la pertinence au regard de la recherche d'un Acheteur. Afin de constituer la sélection des offres présentes sur le Site, la plus adaptée à la recherche d'un Acheteur, divers paramètres relatifs à l'offre du Vendeur sont pris en compte par l'algorithme du moteur de recherche du Site. Un premier critère conditionne l'apparition dans le classement des Produits : celui de la sémantique. De ce fait, ne seront présentes dans le classement que les fiches Produits qui, dans leur titre, descriptif et contenu correspondent à la recherche de l'Acheteur.



Les Produits sont ensuite classés selon les deux principaux paramètres suivants, présentés par ordre décroissant de priorité :

- La popularité du Produit : un produit vu et vendu récemment et de nombreuses fois ressortira avant des produits moins populaires ;
- Le prix et mode de mise à disposition : l'attractivité du prix et des modes de mise à disposition proposés sont pris en compte ;

Il faut noter également que :

- Certains emplacements des listes de résultat sont automatiquement réservés à des offres qui auront fait l'objet d'une rémunération du Vendeur au Site Hébergeur ; dans ce cas la mention « sponsorisé » figurera à côté de l'offre ;
- Le Site Hébergeur peut pendant certains temps forts commerciaux (par exemple en début d'année) décider d'adapter le classement et de mettre en avant les produits les plus pertinents.

6. RÔLE DU SITE HEBERGEUR

6.1. Le vendeur

Le Vendeur et le Site Hébergeur ne sont liés contractuellement que dans la mesure où le Site Hébergeur met à la disposition du Vendeur, dans le cadre des présentes CGMAD, une plateforme technique permettant d'opérer des ventes.

À cet égard, il n'existe pas de contrat de vente entre le Site Hébergeur et l'Acheteur ; le contrat de vente est établi entre le Vendeur et l'Acheteur.

Le Site Hébergeur n'est pas responsable des informations relatives au Produit, objet de la vente, notamment de la véracité, de l'exactitude et de l'exhaustivité de sa description.

6.2. Le Site Hébergeur

Le Site Hébergeur n'est pas impliqué dans la négociation et dans l'exécution des contrats conclus entre un Vendeur et un Acheteur sur Virtual Training Place et n'est donc pas tenu d'intervenir dans les litiges éventuels entre le Vendeur et l'Acheteur.

Dans l'intérêt de la défense des Acheteurs de son site et de son image de marque, le Site Hébergeur se réserve toutefois le droit – notamment dans le cadre de l'article 12.3.3 des CGMAD – d'intervenir pour la résolution de tout litige et le Vendeur s'engage à respecter la solution qui aura été trouvée par l'intervention du Site Hébergeur.

6.3. Qualité de revendeur du Site Hébergeur

Le Vendeur reconnaît expressément que le Site Hébergeur n'a en aucun cas la qualité de revendeur des Produits proposés par lui sur Virtual Training Place. En conséquence, le Site Hébergeur n'assumera :

- Aucun coût lié à l'achat des Produits vendus par le Vendeur via Virtual Training Place ;
- Aucun coût lié au financement de la logistique du Vendeur, ou au support ;
- Aucun frais lié à la promotion des ventes ;
- Aucun investissement spécifique aux Produits et plus largement à l'activité du Vendeur.



7. PAIEMENT ET MODALITES DE REGLEMENT

7.1. Paiement du Produit par l'Acheteur

7.1.1. L'Acheteur effectue le paiement du Produit acheté sur le Site Hébergeur via Virtual Training Place avec un moyen de paiement proposé sur le Site Hébergeur, notamment :

- Carte de crédit ou de débit acceptée sur le Site ;
- Paiement en plusieurs échéances ;
- Tout autre moyen de paiement accepté par le Site Hébergeur.

Le Site Hébergeur assure la collecte des fonds payés par les Acheteurs au Vendeur et assumera les impayés imputables à des fraudes à la carte de crédit (c'est-à-dire des achats frauduleux suite à un vol ou l'usage non autorisé d'informations concernant de cartes de crédit) dès lors que le Vendeur aura suivi les procédures mises en place par le Site Hébergeur le cas échéant afin de limiter les fraudes. Le Vendeur restera, pour sa part, tenu de tous autres coûts et frais liés à de telles fraudes tels que les frais de récupération de Produits.

Il est toutefois convenu que le Site Hébergeur n'assumera pas les impayés imputables à une fraude à la carte de crédit :

- en relation avec tout produit du Vendeur qui n'est pas délivré strictement en conformité avec les modalités de mise en vente et déploiement annexées aux présentes CGMAD ;
- ou dans tous les cas où le Site Hébergeur aura alerté le Vendeur du risque de fraude.

Le Vendeur assumera tout autre risque de fraude, de vol ou de perte dont la charge ne serait pas expressément portée sur le Site Hébergeur par les présentes CGMAD.

7.1.2. Le Site Hébergeur se réserve la possibilité d'appliquer des frais au Vendeur dans les conditions de l'article 7.2 selon le moyen de paiement choisi (hors carte bancaire).

Le Vendeur s'engage à accepter le moyen de paiement choisi par l'Acheteur.

7.1.3. Le Vendeur s'engage à adresser sa facture à l'Acheteur, soit par envoi à l'adresse postale de l'Acheteur, soit par email.

7.1.4. Le Vendeur ne remboursera pas l'Acheteur en dehors du Site Hébergeur : il devra utiliser son Espace Vendeur afin d'effectuer tous remboursements ou ajustements pour des ventes qu'il a conclues via Virtual Training Place ; sur son ordre, le Site Hébergeur recréditera l'Acheteur en conséquence.

Le Vendeur prendra en charge les frais de remboursement du Produit en cas d'erreur de référence imputable au Vendeur, de mise en jeu d'une garantie légale de conformité, ou Produit se révélant différent, erroné, ou de tout autre motif pour lequel la loi impose la prise en charge de frais de remboursement au Vendeur.

7.2. Commissions et frais de gestion en plusieurs échéances par l'Acheteur

7.2.1. Le Site Hébergeur facture au Vendeur une commission sur chaque commande de Produit acceptée par le Vendeur. Le montant de la commission applicable à chaque catégorie de Produit est mentionné en Annexe 2 des présentes CGMAD. Les sommes dues au Site Hébergeur applicables à une vente sont ceux mentionnés dans la grille tarifaire applicable au moment de la commande du Produit concerné par l'Acheteur.

Les commissions sont exigibles dès que l'Acheteur a acquitté le prix de la vente pour les paiements comptant ou à la première échéance pour les paiements en plusieurs échéances.

Les commissions restent acquises au Site Hébergeur dans les hypothèses où la vente est annulée ou résolue pour tout motif étranger au Site Hébergeur, y compris dans les cas où la vente est automatiquement annulée en raison



de l'absence de livraison du Produit dans les délais maximums annoncés par le Vendeur ou de préparation dans le délai maximum prévu au sein de l'article A de l'Annexe 3 des présentes CGMAD, compte tenu du fait que le service ait été rendu par le Site Hébergeur.

7.2.2. La facturation des frais et commissions précités sera réalisée chaque mois et prélevée par décade.

7.2.3. Les sommes dues au Site Hébergeur sont susceptibles de faire l'objet de modifications permanentes ou temporaires, notamment à l'occasion d'événements à caractère promotionnel (par exemple, des journées de mise en vente gratuite) ou de lancement de nouveaux services. Ces modifications entrent en vigueur à la date indiquée dans la communication concernant l'événement promotionnel temporaire ou le nouveau service sur le site.

7.3. Reversement du fruit de ses ventes au Vendeur

7.3.1. Les versements des fruits des ventes des Produits par le Site Hébergeur au Vendeur sont effectués par virement et, sauf exception dûment justifiée auprès du Site Hébergeur ou accord de ce dernier, sur un compte bancaire au nom du Vendeur, conformément au Contrat Cadre de Service de Paiement STRIPE annexé aux présentes.

Pour chaque échéance, le montant du virement correspond au montant des sommes devenues disponibles – dans les conditions du Contrat Cadre de Service de Paiement STRIPE – pendant la précédente décade, minoré des commissions, de toute autre somme due par le Vendeur au Site Hébergeur et des sommes déjà versées au Vendeur.

À noter : le Site Hébergeur pourra décaler le versement en fonction de la date effective de déploiement dans le cas où le Site Hébergeur aurait connaissance de celle-ci à partir du numéro de commande communiqué par le Vendeur au Site Hébergeur.

Le Vendeur doit être titulaire d'un compte bancaire professionnel et veiller à renseigner correctement ses coordonnées bancaires (notamment le numéro IBAN). Dans l'hypothèse où le Vendeur aurait indiqué des coordonnées bancaires erronées sur son compte Virtual Training Place, il ne pourrait engager la responsabilité du Site Hébergeur pour non-paiement du fruit de ses ventes.

7.3.2. À noter :

- Pour le premier paiement, la date de paiement sera effectuée dans un délai minimum de trente (30) jours après la première vente du Vendeur. À la suite d'un changement des coordonnées du compte bancaire du Vendeur, la date de paiement pourra être décalée jusqu'à vingt (20) jours calendaires maximum à compter de la réception par le Site Hébergeur de tous les documents justificatifs demandés par le Site Hébergeur.

AFIN DE PROTEGER LES ACHETEURS ET DURANT LE TEMPS NECESSAIRE A TOUTE INVESTIGATION CONCERNANT LES ACTIONS ET/OU EXECUTION PAR LE VENDEUR DE SES OBLIGATIONS DANS LE CADRE DE SES VENTES CONCLUES AVEC LES ACHETEURS, LE SITE HEBERGEUR SE RESERVE LE DROIT DE RETARDER LE VERSEMENT DE TOUT OU PARTIE DES SOMMES DUES AU VENDEUR, NOTAMMENT DANS L'HYPOTHESE OU LES INFORMATIONS À DISPOSITION DU SITE HEBERGEUR, NOTAMMENT AU REGARD DES RECLAMATIONS DES ACHETEURS, AMENENT A LA CONCLUSION QUE LES VENTES REALISEES PAR LE VENDEUR RISQUENT DE PROVOQUER UN NOMBRE ANORMAL DE RECLAMATIONS.

7.4. Modalités de règlement

Sauf mention contraire, toutes les sommes dues au Site Hébergeur sont indiquées en euros (EUR) TTC. Il est de la responsabilité du Vendeur de payer toutes les sommes et taxes applicables résultant de l'utilisation du Site Hébergeur.



Le Site Hébergeur se réserve le droit de vérifier les informations communiquées par le Vendeur par l'intermédiaire de l'interface de Virtual Training Place, et de prélever automatiquement sur la carte bancaire du Vendeur ou de débiter le Compte de Paiement ou le compte bancaire de ce dernier tout montant effectivement dû au Site Hébergeur, ce que le Vendeur reconnaît et accepte en s'inscrivant au service de Virtual Training Place.

Que les conditions légales de la compensation soient réunies ou non, une compensation s'opèrera de plein droit entre les sommes dues par le Vendeur au Site Hébergeur et celles dues par le Site Hébergeur au Vendeur.

En conséquence, le Vendeur consent expressément à ce que la compensation des sommes dues par le Vendeur au Site Hébergeur, que ce soit au titre des présentes CGMAD ou au titre de toute autre relation commerciale que les Parties pourraient entretenir par ailleurs, avec toutes les créances que le Site Hébergeur doit au Vendeur, à quelque titre que ce soit, soit automatique et immédiate.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

8.1. Licence concédée au Site Hébergeur par le Vendeur

Le Vendeur consent au Site Hébergeur, à titre gratuit, les droits non exclusifs d'utilisation, de reproduction et de représentation de ses éléments distinctifs (marques, dénomination sociale, nom commercial, logos, etc.) et, s'agissant de tous autres éléments graphiques ou textes fournis par le Vendeur, les droits non exclusifs d'utilisation, de reproduction, de représentation et d'adaptation et ce, pour le monde entier, sur tout support, pour la durée d'inscription à Virtual Training Place et pour tout type d'exploitation liée à Virtual Training Place et au Site Hébergeur.

Concernant spécifiquement les textes, photos et/ou libellés intégrés par le Vendeur dans les fiches produits et sous réserve qu'ils revêtent un caractère original, la licence concédée au Site Hébergeur sera consentie pour la durée légale des droits, en ce compris toutes les prorogations qui pourront y être apportées.

Le Vendeur consent au Site Hébergeur le droit de réorganiser/redimensionner les contenus qu'il fournit, notamment dans les cas où des contraintes de présentation en ligne ou d'ergonomie l'exigeraient.

Le Site Hébergeur fournit les matrices des fiches produits (structure, champ, hiérarchie des champs...) et en conserve la propriété exclusive. Le Vendeur s'interdit de reproduire ces matrices pour son propre compte ou celui de tiers.

8.2. Licence concédée au Vendeur par le Site Hébergeur

Le Vendeur reconnaît et accepte disposer d'une licence non exclusive d'utilisation des éléments protégés par un droit de propriété intellectuelle et qu'il pourra utiliser en application des présentes CGMAD – en ce compris l'Espace Vendeur – (ci-après les « Éléments protégés ») en contrepartie du paiement de son abonnement. Cette licence est consentie pour la durée des CGMAD, incessible et ne saurait être considérée comme un transfert de propriété. Le Vendeur s'interdit donc de céder, transférer, prêter, sous-licencier, déléguer ou concéder à un tiers, même à titre gratuit, directement ou indirectement, un quelconque droit d'utilisation des Éléments protégés.

Le Vendeur s'interdit en tout état de cause :

- De tenter de copier, modifier, reproduire, créer toute œuvre dérivée, altérer, créer un miroir, republier, télécharger, afficher, transmettre ou distribuer l'ensemble ou toute partie des Éléments protégés sous toute forme, sur tout support ou par le biais de tout moyen que ce soit ;
- De tenter de désassembler, effectuer toute rétro-ingénierie ou rendre compréhensible de toute autre manière l'ensemble ou une partie des Éléments protégés ;
- D'accéder à l'ensemble ou une partie des Éléments protégés dans le but de concevoir une solution concurrente ;



- D'accéder aux Éléments protégés sous forme de code source ou de codage déverrouillé avec commentaires ;
- D'utiliser un robot, notamment d'exploration (spider), une application de recherche ou récupération de sites Web ou tout autre moyen permettant de récupérer ou d'indexer tout ou partie des Éléments protégés ;
- De tenter de toute manière que ce soit de supprimer, contourner toute mesure de protection technique (MPT), ni utiliser ou fabriquer dans une optique de vente ou de location, importer, distribuer, vendre ou louer, proposer à la vente ou à la location, promouvoir la vente ou la location ou détenir à des fins d'utilisation privée ou commerciale tout moyen servant à faciliter la suppression ou le contournement non-autorisé des MPT ;
- D'utiliser les Éléments protégés afin de fournir des services à des tiers ou octroyer une sous licence, vendre, louer, céder, affecter, distribuer, afficher, divulguer, exploiter commercialement ou rendre les Éléments protégés disponible de toute autre manière à toute tierce partie.

9. RESPONSABILITES DU SITE HEBERGEUR

Le Site Hébergeur met en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer les prestations objet des CGMAD mais ne garantit pas que le Site Hébergeur, en ce compris Virtual Training Place et les services associés, soient disponibles en permanence.

Dans les conditions de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, la responsabilité du Site Hébergeur ne peut être recherchée en cas de litige (notamment actions en contrefaçon) portant sur les informations communiquées par le Vendeur sur Virtual Training Place (textes, images, photos, marques, logos, etc.), que si le Site Hébergeur n'a pas réagi promptement afin de les retirer du Site ou d'en rendre l'accès impossible, suite à réception d'une notification conforme au texte précité.

Étrangère à la vente conclue entre le Vendeur et les Acheteurs, la responsabilité du Site Hébergeur ne peut être recherchée en cas de litige, en lien avec les Produits et leur vente, né avec un Acheteur ou une administration notamment.

La responsabilité du Site Hébergeur est limitée à la réparation des dommages directs et prévisibles dans la limite :

- dans le cadre d'une commande, du prix de vente du Produit objet du litige ; ou
- dans toute autre hypothèse, du montant des commissions perçues au titre de l'activité du Vendeur au cours du mois précédant le fait générateur de responsabilité.

La responsabilité du Site Hébergeur ne pourra en aucun cas être engagée au titre de tout dommage indirect tel que les pertes de chiffre d'affaires ou bénéfice, pertes ou altérations des données, atteinte à l'image, etc.

La limitation de responsabilité visée ci-dessus est inapplicable :

- en cas de dol ou de faute lourde du Site Hébergeur ; et
- en cas de dommages corporels, de réclamations fondées sur la responsabilité du fait des Produits défectueux.

10. RESPONSABILITÉS ET GARANTIES DU VENDEUR

10.1. Responsabilités à l'égard du Site Hébergeur et/ou des tiers.

Le Vendeur est seul responsable des dommages et préjudices de tous types causés aux Acheteurs et à tout autre tiers du fait des contenus qu'il met en ligne sur Virtual Training Place, des Produits qu'il y propose et des ventes qu'il y conclut. Dès lors, le Vendeur renonce à engager la responsabilité du Site Hébergeur en cas d'action ou de litige (notamment actions en contrefaçon ou pour atteinte à un réseau de distribution, action d'un Acheteur, d'une



administration, etc.) portant sur les informations communiquées par le Vendeur sur Virtual Training Place (textes, images, photos, marques, logos, etc.), les Produits ou leur vente.

10.2. Garanties du Vendeur

10.2.1. Contre les actions de tiers autres que les Acheteurs

Le Vendeur déclare et garantit au Site Hébergeur :

- qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant de mettre à disposition du Site Hébergeur les informations communiquées (textes, images, photos, marques, logos, etc.), de les publier sur Virtual Training Place et que ces dernières ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers, ni aux lois en vigueur et notamment aux dispositions relatives à la diffamation, à l'injure, à la vie privée, au droit à l'image, à l'atteinte aux bonnes mœurs et ne sont pas constitutives en tout ou en partie ni de contrefaçon, ni de concurrence déloyale ou de parasitisme ;
- qu'il est propriétaire ou titulaire des droits nécessaires à la vente des Produits via Virtual Training Place et que ces Produits ne contreviennent à aucun droit de tiers dans le monde entier, en particulier que leur vente sur Virtual Training Place ne porte pas atteinte à un réseau de distribution sélectif ou exclusif.

Si tout ou partie du Produit ou des contenus fournis par le Vendeur fait l'objet d'une contestation, d'une réclamation ou d'une action d'un tiers en contrefaçon ou en violation de tout autre droit d'un tiers, le Vendeur s'engage à en informer le Site Hébergeur par écrit et sans délai.

Le Site Hébergeur se réserve le droit de retirer le Produit ou le contenu du Vendeur dès réception d'un écrit l'informant du caractère potentiellement contrefaisant ou autrement dommageable pour un tiers dudit Produit ou contenu. En tout état de cause, le Vendeur s'engage à adresser une réponse à tout tiers se prévalant d'une violation de ses droits sous huitaine et à résoudre tout litige né à cette occasion dans les meilleurs délais et au plus tard sous (1) un mois suivant la date de communication de la réclamation par le Site Hébergeur ou à compter de la réclamation lorsque celle-ci est adressée directement au Vendeur. Le Vendeur tiendra le Site Hébergeur et ses dirigeants indemnes de tous frais qu'ils seraient amenés à engager pour la défense de leurs intérêts et pour l'indemnisation de tiers au titre d'une transaction ou d'une décision de justice.

10.2.2. Contre les actions de tiers ayant la qualité d'Acheteurs

Le Vendeur reconnaît que le Site Hébergeur n'est pas partie aux ventes qu'il conclut avec les Acheteurs sur Virtual Training Place. Par conséquent, le Vendeur tiendra le Site Hébergeur et ses dirigeants indemnes de tous frais qu'ils seraient amenés à engager pour la défense de leurs intérêts et pour l'indemnisation de tout Acheteur au titre d'un accord amiable, d'une transaction, ou d'une décision de justice.

11. ASSURANCE

Le Vendeur atteste avoir souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie en France pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, délictuelle et/ou contractuelle du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés au Site Hébergeur et à tout tiers dans le cadre de l'exécution des présents. À ce titre, le Vendeur s'engage à acquitter les primes et cotisations afférentes à ladite police d'assurance et de manière générale, à respecter l'ensemble des obligations, afin de couvrir l'ensemble de ses activités.

Le Site Hébergeur pour sa part, atteste avoir souscrit une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la mise en jeu des responsabilités civiles professionnelles, délictuelle et/ou contractuelle pour les prestations réalisées dans le cadre de l'exécution des prestations objet des présentes.



12. DUREE – MODIFICATION DES CGMAD

12.1. Durée

L'inscription des Vendeurs est effectuée pour une durée indéterminée.

12.2. Modification

Le Site Hébergeur se réserve la faculté d'apporter des modifications aux CGMAD. Le Vendeur sera informé de telles modifications par un e-mail envoyé par le Site Hébergeur au minimum quinze (15) jours calendaires avant la date d'entrée en vigueur des CGMAD modifiées sauf en cas de :

- mise en œuvre urgente d'une obligation légale ou réglementaire, ou
- nécessité impérieuse, ou
- modifications en faveur du Vendeur conformément au Règlement UE 2019/1150 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 promouvant l'équité et la transparence pour les entreprises utilisatrices de services d'intermédiation en ligne, ou
- mise en ligne de nouveaux services.

Le Vendeur est libre d'accepter les CGMAD modifiées ou de mettre fin à son utilisation du service Virtual Training Place, conformément aux CGMAD.

Le Vendeur peut librement renoncer à ce préavis au moyen d'une déclaration écrite ou d'un acte positif clair. La mise en ligne de nouvelle offre de biens vaut renoncement à ce délai de préavis sauf exception lors de la nécessité de modifications techniques importantes pour le Vendeur.

13. SUSPENSION - RESILIATION – FERMETURE DE COMPTE

13.1. Résiliation pour convenance

13.1.1. Résiliation pour convenance du Vendeur

Le Vendeur peut mettre fin à son inscription à Virtual Training Place à tout moment, en informant le Site Hébergeur par message écrit.

La fermeture du compte subséquente sera prise en compte dès la demande de résiliation de l'abonnement par le Vendeur.

13.1.2. Résiliation pour convenance du Site Hébergeur

Sauf accord écrit contraire, le Site Hébergeur pourra résilier l'inscription du Vendeur, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, avec un préavis écrit minimum d'un mois.

13.2. Sanctions en cas de non-respect de ses obligations par le Vendeur

13.2.1. Non-respect des niveaux de service

- Le non-respect par le Vendeur de l'un quelconque des niveaux de service minimum indiqués à l'Annexe 1, entrainera la suspension du compte Vendeur suite à l'envoi d'une mise en demeure adressée par email par le Site Hébergeur au Vendeur et restée infructueuse à l'issue d'un délai de trente (30) jours calendaires. En l'absence de conformité aux niveaux de service minimum indiqués à l'Annexe 1 à l'issue de ce délai, la fermeture du compte Vendeur pourra intervenir dans un délai de 30 jours après notification écrite au Vendeur.



- Le non-respect par le Vendeur de l'un des niveaux de service minimum attendus mentionnés à l'Annexe 1, constaté à deux (2) reprises durant une période de six (6) mois glissants, pourra, en fonction de la gravité du non-respect, entraîner la résiliation du compte Vendeur sur simple notification, sans formalité et sans préavis.
- Le Site Hébergeur se réserve le droit de suspendre ou de résilier immédiatement le compte du Vendeur en cas de non-respect grave des indicateurs faisant l'objet des niveaux de service (par exemple : un pic anormal de réclamations des Acheteurs). En particulier, le Site Hébergeur se réservera le droit de suspendre tout ou partie des offres du Vendeur en cas de taux de réclamation supérieur à 3% sur les trente (30) ou les soixante (60) derniers jours.

13.2.2. Autres manquements à ses obligations par le Vendeur

Tout manquement, inexécution ou mauvaise exécution par le Vendeur des obligations prévues aux CGMAD pourra entraîner les sanctions suivantes :

- le retrait immédiat, temporaire ou définitif, des offres litigieuses du Vendeur ;
- l'interdiction temporaire ou définitive de mettre en ligne des offres sur une ou plusieurs catégories définies ;
- la suspension immédiate et temporaire du compte Vendeur ;
- la suspension immédiate, temporaire ou définitive, de tout versement des sommes encaissées pour le compte du Vendeur ;
- la résiliation du compte Vendeur à l'issue d'une mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de trente (30) jours calendaires ;
- la résiliation du compte Vendeur de plein droit, sans formalité, sans préavis, ou avec un préavis inférieur à trente (30) jours calendaires, en cas de manquement grave et/ou répété.

Les sanctions précitées seront le cas échéant appliquées en proportion de la gravité du manquement constaté par le Site Hébergeur.

13.3. Autres cas de résiliation ou suspension

13.3.1. Période probatoire

Durant les soixante (60) jours calendaires suivants la publication de sa première (1^{ère}) offre sur Virtual Training Place, le Vendeur est soumis à une période d'essai.

Dans l'hypothèse où durant cette période, le Vendeur ne respecterait pas l'une quelconque de ses obligations contractuelles, le Site Hébergeur pourra procéder sans préavis à la clôture du compte Virtual Training Place du Vendeur. Le Vendeur sera informé de la clôture de son compte par email et pourra faire une nouvelle demande uniquement dans les conditions prévues à l'article 4.1 « Conditions d'inscription ».

13.3.2. Résiliation pour inactivité

En cas d'inactivité du Vendeur, à savoir d'absence de transaction réalisée par le Vendeur sur une période de six (6) mois, le Site Hébergeur se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier le compte Vendeur moyennant un préavis de 30 jours, sur simple notification écrite au Vendeur, afin de protéger les intérêts des Vendeurs et des Acheteurs.

13.3.3. Intervention du Site Hébergeur en cas de réclamation d'un Acheteur

Le Vendeur reconnaît expressément et accepte d'ores et déjà qu'en cas de violation de l'une des obligations des présentes CGMAD à l'égard des Acheteurs, le Site Hébergeur se réserve le droit, sans que le Vendeur ne puisse le



contester et selon le cas :

- soit de rembourser le montant de sa commande à l'Acheteur et d'imputer le Vendeur de ce remboursement ;
- soit de verser les avoirs du Vendeur sur un compte de consignation ;
- et le cas échéant d'appliquer les sanctions prévues aux CGMAD et en particulier à l'article « Autres manquements à ses obligations par le Vendeur ».

En particulier :

- Dans le cas d'une réclamation d'un Acheteur relativement à un Produit non reçu, et sans présentation par le Vendeur d'une attestation de livraison et comportant les éléments permettant l'identification de l'Acheteur dans un délai de sept (7) jours calendaires suivant la demande du Site Hébergeur d'une telle preuve, le Site Hébergeur procédera au remboursement de l'Acheteur. À cette fin, il appartient au Vendeur de s'assurer de conserver tout élément notamment les numéros de suivis afin de pouvoir rapporter la preuve écrite de la livraison.
- Dans le cas d'une demande relative à un bug de fonctionnement, le Vendeur s'engage à confirmer par écrit à l'Acheteur la prise en compte des demandes dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrés en précisant le mode opératoire. Les frais relatifs au correctif du dysfonctionnement sont à la charge exclusive du Vendeur. Le Vendeur s'engage à ce que la réparation/le remplacement et la mise à disposition du Produit à l'Acheteur ne dépassent pas trente (30) jours calendaires après la réception du Produit. À défaut de confirmation écrite dans un délai de deux (2) jours et de réparation ou remplacement effectif du Produit dans un délai de trente (30) jours calendaires précité et si aucun remboursement de l'Acheteur n'a été fait par le Vendeur, le Site Hébergeur pourra procéder lui-même à ce remboursement et répercutera ce remboursement auprès du Vendeur.
- En l'absence de réponse du Vendeur à la réclamation de l'Acheteur sous un délai de deux (2) jours ouvrés suivant la réclamation d'un Acheteur, le Site Hébergeur pourra arbitrer en faveur de l'Acheteur et se réserve le droit de procéder au remboursement du Produit et de répercuter ce remboursement au Vendeur.
- En toute hypothèse, le Vendeur s'engage à apporter la confirmation écrite au Site Hébergeur de ce qu'il a pris en compte, traité et clôturé de façon à satisfaire la demande de l'Acheteur et ce, conformément aux procédures mises en place par le Site Hébergeur pour les échanges relatifs à l'Acheteur. À défaut, le Site Hébergeur ne pourra pas être tenu pour responsable d'un éventuel remboursement qui serait fait à tort à l'Acheteur.

À noter : une réponse du Vendeur visant à faire patienter l'Acheteur ou lui indiquant qu'une réponse lui sera adressée sous un certain délai ne sera pas considérée comme une réponse au sens du paragraphe précédent.

Toute réponse adressée par le Vendeur à l'Acheteur et/ou tout remboursement éventuel réalisé directement du Vendeur à l'Acheteur doit impérativement être confirmé par écrit au Site Hébergeur.

Le Site Hébergeur mettra en place un espace dédié à la communication de pièces jointes dans l'Espace Vendeur.

Dans ce cas, toute preuve/justificatifs/pièce jointe communiquée par le Vendeur devra être jointe via cet outil. À défaut, la réponse ou le remboursement sera considéré comme non réalisé.

13.4. Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation par l'une ou l'autre des Parties et pour quelque raison que ce soit, toutes les sommes dues par le Vendeur à la date d'effet de la résiliation sont immédiatement exigibles, le Vendeur perd sa qualité de Vendeur et en conséquence :



- toutes ses offres de Produits sont immédiatement retirées de Virtual Training Place ;
- son Espace Vendeur devient inaccessible dans les conditions de l'article 4.2 des présentes, lorsque le traitement des commandes en cours d'exécution à la date de résiliation du contrat est achevé et que l'ensemble des réclamations relatives aux commandes passées auprès de lui via le Site Hébergeur sont résolues ;
- il appartient au Vendeur d'effectuer ses archivages de données (notamment par exports) présentes dans l'Espace vendeur, le Site Hébergeur n'ayant pas de responsabilité d'archivage pour le compte du Vendeur ;
- lorsque l'Espace Vendeur devient inaccessible, le Site Hébergeur se réserve le droit de communiquer les coordonnées du Vendeur à l'Acheteur si besoin ;
- sauf résiliation imputable à une faute du Site Hébergeur, les frais d'abonnement au titre du mois au cours duquel intervient la résiliation, restent dus en intégralité.

DANS TOUS LES CAS DE CLÔTURE DE L'INSCRIPTION D'UN COMPTE VENDEUR, ET QUELLE QUE SOIT LA PARTIE À SON INITIATIVE, LE VENDEUR EST TENU D'ACHEVER L'EXÉCUTION DE TOUTE COMMANDE D'UN ACHETEUR, EN COURS À LA DATE DE CLÔTURE, ET D'ASSURER SES OBLIGATIONS D'APRÈS-VENTE (LÉGALES ET CONTRACTUELLES) Y AFFÉRENTES NOTAMMENT LA BONNE GESTION DES RÉCLAMATIONS JUSQU'À LEUR RÉOLUTION.

Tout Vendeur dont le compte Virtual Training Place aura été clôturé pour non-respect des présentes CGMAD ne pourra soumettre une nouvelle demande d'ouverture de compte qu'après un délai de six (6) mois suivant la date de clôture du compte. Le Site Hébergeur s'engage à étudier toute demande de réouverture après ce délai et se réserve le droit d'accepter ou refuser toute nouvelle demande.

Néanmoins, pour les Vendeurs dont le compte a été résilié en raison de non-respect des niveaux de services minimum figurant à l'Annexe 1 et notamment ceux afférents à la qualité de la livraison des Produits, le Site Hébergeur se réserve le droit d'accepter une demande de réouverture de compte avant ce délai, dans le cas où le Vendeur accepterait de souscrire au service Serious Factory Serenity pour l'expédition de ses Produits, et ce, afin de garantir la bonne exécution de la livraison des Produits aux Acheteurs.

14. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

14.1. Données personnelles du Vendeur

Certaines données personnelles des Vendeurs peuvent être collectées par le Site Hébergeur, pour la prise en compte de leur inscription, la gestion de leur compte, et d'une manière générale la réalisation des opérations visées aux présentes CGMAD.

Pour de plus amples informations, le Vendeur est invité à consulter la [Politique de Confidentialité](#).

14.2. Données personnelles des Acheteurs

14.2.1. Qualification des acteurs des traitements de données personnelles

Dans le cadre des présentes CGMAD, le Site Hébergeur est Responsable de Traitement et le Vendeur a la qualité de Destinataire à l'égard du Site Hébergeur.

Dans le même temps, le Vendeur aura la qualité de Responsable de Traitement des données personnelles ainsi communiquées à l'égard des personnes concernées, sous réserve de respecter les finalités au titre de ces traitements.

Ainsi, les Parties conviennent que le Vendeur doit traiter les données personnelles uniquement et exclusivement pour la réalisation des finalités visées ci-après.



Les Parties s'engagent, chacune pour ce qui les concerne, à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données personnelles des Acheteurs et notamment le Règlement RGPD.

14.2.2. Finalités des traitements de données personnelles

Le Site Hébergeur communique au Vendeur :

- Les Données personnelles suivantes : prénom, nom, adresses de facturation et de livraison, numéro de téléphone fixe ou portable, e-mail crypté uniquement.
- Les catégories de personnes concernées sont : les Acheteurs.

Pour les finalités suivantes :

- la gestion, l'exécution et le suivi des commandes des Acheteurs, en ce compris la mise à disposition ou l'expédition de la commande de l'Acheteur (sauf si le Vendeur a souscrit à l'offre Serious Factory Serenity)
- l'émission et l'envoi des factures afférentes aux commandes des Acheteurs
- le respect de ses obligations légales et/ou réglementaires

Pour la gestion de la relation client (comprenant notamment le traitement des réclamations des Acheteurs, la fourniture SAV des Produits), le Vendeur a accès au nom et prénom de l'Acheteur via l'Espace Vendeur uniquement.

Le Vendeur s'engage à ne pas utiliser, sous quelque forme que ce soit, les données personnelles concernant les Acheteurs à des fins autres que celles définies ci-dessus et notamment à des fins de prospection commerciale.

14.2.3. Obligations du Vendeur en tant que destinataire/responsable de traitement

Le Vendeur est informé de la haute importance et du caractère strictement confidentiel attaché aux données personnelles.

Le Vendeur reconnaît par ailleurs présenter les garanties suffisantes, notamment en termes de connaissances, de fiabilité et de ressources pour la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles satisfaisant aux obligations légales et réglementaires en matière de protection des données personnelles.

Le Vendeur s'engage à ne conserver les données des Acheteurs que pour une durée proportionnée aux finalités précisées à l'article 14.2.2.

14.2.4. Obligations du Site Hébergeur en tant que Responsable de traitement

Le Site Hébergeur s'engage à fournir aux Acheteurs, lors de la collecte de leurs données personnelles, l'information relative aux traitements des données personnelles réalisés par le Site Hébergeur et le Vendeur, les finalités des traitements, la base légale des traitements ainsi que l'existence et les modalités d'exercice des droits des Acheteurs à cet égard.

Les modalités de collecte des données personnelles et, le cas échéant, du consentement de l'Acheteur est à la charge du Site Hébergeur.

Le Site Hébergeur répondra aux demandes d'exercice des droits des Acheteurs faites en application du Règlement RGPD. Le Site Hébergeur notifie au Vendeur auquel les Données personnelles ont été communiquées toute rectification ou tout effacement de données personnelles ou toute limitation du traitement effectuée en



application de l'article 19 du Règlement RGPD à moins qu'une telle communication se révèle impossible ou exige des efforts disproportionnés.

La sécurisation des données personnelles de l'Acheteur pèse sur le Site Hébergeur pour la transmission des données personnelles collectées par ses soins aux Vendeurs.

Dans ce cadre, le Site Hébergeur s'assure, pour le périmètre qui le concerne, de mettre en œuvre toutes les dispositions utiles (notamment en matière de sécurité physique des locaux et de sécurité logique de ses équipements et supports de traitement) afin :

- d'empêcher que les données personnelles des Acheteurs soient déformées, endommagées ou détruites ;
- d'assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles des Acheteurs hébergés dans ses locaux ou sur ses équipements ;
- d'empêcher tout accès illicite aux dites données personnelles des Acheteurs.

15. ETHIQUE

Le Site hébergeur déclare souscrire aux principes contenus dans les textes référencés ci-dessous qu'elle reconnaît comme représentant des minima absolus en matière de droits humains :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies dans sa résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948 ;
- La Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) adoptée en juin 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, à savoir :
 - La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective (Conventions 87 et 98) ;
 - L'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire (Conventions 29 et 105) ;
 - L'abolition effective du travail des enfants (Conventions 138 et 182) ;
 - L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (Conventions 100 et 111) ;
- Et d'une manière générale, les 10 principes adoptés par le Global Compact des Nations Unies.

(Ci-après collectivement « les Standards »).

En acceptant les présentes CGMAD, le Vendeur s'engage à ne fournir que des Produits conformes, dans des conditions conformes, aux principes de ces Standards, aux lois nationales et internationales qui s'appliquent à l'exercice de son activité ainsi qu'aux règles internationales applicables.

Le Site Hébergeur attache une importance toute particulière à la lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Assujetti aux dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Pour sa part, le Vendeur s'engage tant pour lui-même que pour ses employés, agents, représentants, actionnaires ou associés, bénéficiaires effectifs ou personnes agissant pour son compte à :

- Respecter toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Ne faire, par action ou par omission, rien qui serait susceptible d'engager la responsabilité du Site Hébergeur au titre du non-respect de toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Mettre en place et maintenir toutes les politiques et procédures internes nécessaires au bon respect de



- toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Informer le Site Hébergeur sans délai de tout événement qui serait porté à sa connaissance et qui pourrait avoir pour conséquence le non-respect de toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
 - Fournir toute assistance nécessaire au Site Hébergeur pour répondre à toute demande en lien avec le contrat d'une autorité dûment habilitée relative à la lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Il est par conséquent expressément entendu entre les Parties que le Vendeur tant pour lui-même que pour ses employés, agents, représentants ou personnes agissant pour son compte s'interdit directement ou indirectement, de réaliser, participer ou d'exécuter tout acte, démarche ou tentative pouvant contrevenir aux textes et principes précités.

À ce titre, le Vendeur s'engage à respecter en tous points les dispositions de la Déclaration d'Intégrité accessible au lien suivant : [Déclaration d'Intégrité](#).

Le Site hébergeur pourra décider de mettre un terme immédiat au contrat si le Vendeur contrevient aux Standards ou aux engagements souscrits aux termes de la Déclaration d'intégrité et/ou refuse de prendre les mesures nécessaires pour résoudre les non-conformités portées à sa connaissance.

16. CONFIDENTIALITE

Le Vendeur et le Site Hébergeur s'engagent à garantir la confidentialité de toutes les Informations Confidentielles échangées entre elles dans le cadre de l'exécution des présentes.

Constitue une « Information Confidentielle » toute information transmise par tous moyens, dans le cadre des présentes.

En conséquence, il est entendu entre le Vendeur et le Site Hébergeur que toutes les Informations Confidentielles communiquées entre elles seront gardées par le destinataire de la même manière qu'il garde ses propres informations confidentielles, que ces Informations Confidentielles ne feront l'objet ni de copies ni de reproductions et qu'elles ne seront utilisées que pour les besoins des présentes.

Chacun du Vendeur et du Site Hébergeur se porte fort du respect de cette obligation de confidentialité par l'ensemble de leur personnel, sous-traitants, ou de toute autre personne qui interviendrait dans l'exécution des présentes.

À tout moment, les Informations Confidentielles devront, selon les directives de l'émetteur des Informations Confidentielles, soit lui être restituées dans les sept (7) jours ouvrés de sa demande, soit être détruites.

La présente obligation de confidentialité ne s'applique pas à la partie des informations :

- accessible au public à la date de sa communication par l'émetteur au destinataire, ou qui viendrait à l'être postérieurement à cette date et sans faute du destinataire ;
- déjà connue du destinataire au moment de sa communication par l'émetteur ;
- transmise au destinataire avec dispense expresse de l'émetteur d'obligation de confidentialité ;
- nécessaire dans le cadre du respect de la réglementation applicable.

La présente obligation de confidentialité perdurera à l'échéance des CGMAD pour quelque raison que ce soit, pendant une durée de cinq (5) ans.



17. STIPULATIONS FINALES

17.1. Indépendance

Le Site Hébergeur et le Vendeur ne pourront en aucun cas être considérés comme associés d'une entité commune quelconque. Les Parties reconnaissent également que les présentes CGMAD ne constituent ni une association, ni une franchise par l'une des Parties à l'autre. Une Partie ne pourra en aucun cas être considérée directement ou indirectement comme employée de l'autre Partie.

Le Vendeur exerce son activité sur Virtual Training Place en toute autonomie et à ses risques et périls.

Le Vendeur doit s'assurer préalablement à l'acceptation des CGMAD, et déclare expressément en les signant, qu'il ne se place pas en situation de dépendance économique vis-à-vis du Site Hébergeur.

Dès lors que cette situation évoluerait, le Vendeur informera immédiatement le Site Hébergeur par écrit, les parties convenant de se rencontrer pour trouver des solutions préservant leurs intérêts respectifs.

Le Vendeur s'engage à informer le Site Hébergeur de son appartenance éventuelle à un groupe et de toute prise de contrôle et/ou de participation de son entreprise directement ou indirectement par un tiers dès lors que cette modification sera susceptible de créer ou d'aggraver un risque de dépendance. Le Vendeur communiquera au plus tôt au Site Hébergeur les renseignements comptables ou financiers utiles si sa situation venait à comporter un risque d'insolvabilité et/ou un risque de perturbation de la relation.

Ces informations sont essentielles pour permettre aux parties de conserver des relations équilibrées et sereines, le Vendeur devant disposer d'alternatives dans l'hypothèse où il serait mis fin partiellement ou totalement au service.

Le Site Hébergeur étant étranger à la gestion de la volumétrie de l'activité du Vendeur sur Virtual Training Place, il appartient au Vendeur d'équilibrer son volume d'affaires réalisé sur la Marketplace Virtual Training Place par rapport à son activité globale. Le choix stratégique que ferait le Vendeur en se privant d'alternative, de se placer en situation de dépendance économique, serait fait en connaissance de cause et à ses risques et péril ; la responsabilité du Site Hébergeur ne pourra pas être recherchée à ce titre.

17.2. Cession

Le Vendeur ne pourra céder ses droits et obligations définis aux présentes à un tiers quelconque, ce sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apport en société, de cession de fonds de commerce, de location-gérance ou de cession de contrat, à moins que le Site Hébergeur n'ait expressément et préalablement donné son accord écrit.

Le Site Hébergeur pourra à tout moment céder tout ou partie des CGMAD sous quelque forme que ce soit à l'ensemble des sociétés qui, directement ou indirectement, contrôlent la société SERIOUS FACTORY, sont contrôlées par la société SERIOUS FACTORY ou sont sous le contrôle direct ou indirect d'une personne ou entité contrôlant directement ou indirectement la société SERIOUS FACTORY, la notion de contrôle étant définie par référence aux articles L233-1 et suivants du Code de commerce.

17.3. Dissociation

Toute clause des présentes qui viendrait à être déclarée nulle ou illicite par un juge compétent sera privée d'effet, mais sa nullité ne saurait porter atteinte aux autres stipulations ni affecter la validité des présentes CGMAD dans leur ensemble ou leurs effets juridiques.



17.4. Non renonciation – tolérance

Le fait que le Site Hébergeur n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque des présentes CGMAD ou qu'il ait toléré quelconque manquement du Vendeur dans le cadre de ses activités sur la marketplace, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits du Site Hébergeur de s'en prévaloir.

17.5. Force majeure

Les Parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérés comme ayant failli aux présentes CGMAD, pour tout retard ou inexécution lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure, tel que défini par le Code Civil français et la jurisprudence de la Cour de cassation française.

17.6. Notifications

Hormis les cas où les CGMAD prévoient une forme particulière pour les notifications, toute notification pourra être faite par e-mail à l'adresse indiquée par le Site Hébergeur sur Virtual Training Place ou être envoyée par écrit à l'adresse suivante : Serious Factory – 4, rue Gustave Flourens – 92150 Suresnes.

17.7. Survivance

Les articles 8, 8, 9, 10, 14, 16 et 17 survivront à l'échéance ou à la résiliation des CGMAD pour quelque cause que ce soit.

17.8. Convention de preuve

Les documents sous forme électronique échangés entre les parties feront preuve, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont ils émanent.

17.9. Dispositifs alternatifs de traitement des litiges

17.9.1. Système de gestion interne des plaintes

Le Site Hébergeur met à disposition des Vendeurs un dispositif interne par lequel le vendeur peut soumettre une réclamation ou plainte sur l'utilisation de Virtual Training Place, dispositif qui est accessible via la page principale du Site Hébergeur

Le Site Hébergeur s'efforcera d'apporter une réponse personnalisée au Vendeur dans les meilleurs délais et s'engage à étudier avec attention toute demande dûment justifiée par le Vendeur et à donner suite à cette demande.

17.9.2. Dispositifs de médiation

Avant toute saisine des juridictions compétentes, les Parties ont la possibilité de solliciter à tout moment une médiation auprès des deux dispositifs de médiation mis en place par le Site Hébergeur qui sont les suivants :

- le Médiateur des Entreprises, <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>
- Les Parties peuvent également soumettre tous différends en lien avec les présentes CGMAD au Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris. Les Parties seront alors soumises au règlement de médiation du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, ainsi qu'au barème en vigueur, dont elles déclarent avoir eu connaissance et auquel elles déclarent adhérer.

Au terme de la médiation, si les Parties ne sont pas parvenues à un accord, le litige pourra être alors présenté auprès du Tribunal compétent.



17.10. Litige

Les présentes CGMAD sont soumises au droit français, sans préjudice, au profit des Acheteurs, des dispositions impératives applicables.

Les Parties sont invitées à examiner ensemble, tout différend qui pourrait survenir quant à leur interprétation ou exécution.

TOUT DIFFÉREND QUI POURRAIT SURVENIR ENTRE UN VENDEUR ET LE SITE HEBERGEUR EN LIEN AVEC LES PRÉSENTES CGMAD SERA SOUMIS À LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX SUIVANTS MÊME EN CAS DE PLURALITE DES DEFENDEURS, D'APPEL EN GARANTIE, DE PROCEDURE D'URGENCE OU DE PROCEDURE SUR REQUETE :

- EN CAS DE SAISINE PAR LE VENDEUR, DEVANT LES TRIBUNAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS ;
- EN CAS DE SAISINE PAR LE SITE HEBERGEUR, DEVANT LES TRIBUNAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS OU DEVANT LES TRIBUNAUX COMPETENTS DU SIEGE SOCIAL DU VENDEUR.



ANNEXE 1 – MODALITES DE MISE EN VENTE DES PRODUITS DU VENDEUR

Les CGMAD, en particulier la présente annexe 1, régissent les modalités de mise en vente des Produits par le Vendeur sur le Site de l'Hébergeur via VTS Marketplace dont le respect permet de garantir la confiance et la satisfaction des Acheteurs ainsi que la sécurité et le bon déroulement des ventes sur le site.

A. Produits proposés à la vente :

A1. Le Vendeur garantit qu'il est habilité à vendre les Produits proposés, que ces Produits ne sont pas grevés de droits de tiers susceptibles d'en empêcher la vente, que les Produits sont autorisés à la vente à distance et sont conformes aux dispositions législatives applicables du pays de livraison de l'Acheteur, qu'ils n'enfreignent pas, en particulier, le droit d'auteur, le droit des marques, un réseau de distribution sélectif ou exclusif, ou encore tous autres droits de tiers, qu'ils sont fiables et conformes aux exigences légales (y compris toute exigence de marquage ou d'étiquetage) applicables, notamment en matière de sécurité des produits (par exemple, normes CE).

Articles interdits : en particulier, les articles suivants - cités à titre d'exemple et dont la liste n'est pas limitative - ne peuvent pas, ou seulement dans le cadre de strictes restrictions, être proposés à la vente :

- a) Produits dont la publicité, l'offre ou la commercialisation portent atteinte à des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur et droits voisins), à des droits de propriété industrielle (marques, brevets, dessins et modèles) et à tout autre droit applicable (notamment droit à l'image, droit au respect de la vie privée, droit de la personnalité) ;
- b) Produits portant atteinte à un réseau de distribution ;
- c) Produits discriminatoires ou incitant à la violence, ou à la haine raciale, religieuse ou ethnique ;
- d) publicité, y compris sous forme de liens ;
- e) Produits susceptibles de présenter un danger pour la santé, la sécurité, ou l'environnement ;
- f) Produits qui ne peuvent être ni proposés ni commercialisés légalement, ou qui portent atteinte à l'ordre public ou aux droits des tiers ;
- g) Produits dont l'offre ou la vente sont susceptibles de porter atteinte, aux bonnes mœurs ou à l'image du Site Hébergeur.

Disponibilité des Produits mis en vente : Le Vendeur s'engage à ce que tous les Produits qu'il met en ligne sur Virtual Training Place soient immédiatement disponibles à la vente. À cet égard, le Vendeur s'engage à retirer tout Produit devenu indisponible.

A2. Nombre anormalement élevé de manifestations négatives des Acheteurs sur un Produit : Le Vendeur accepte que ses Produits commercialisés sur Virtual Training Place provoquant un nombre anormalement élevé de manifestations négatives de la part des Acheteurs (en ce compris notamment les réclamations, avis clients demandes de remboursements et manifestations SAV) ou un risque signalé par l'administration pourront être retirés de la vente par le Site Hébergeur pour protéger les consommateurs.

A3. Description du Produit mis en vente : Le Vendeur s'engage à décrire aussi exactement et précisément que possible le Produit qu'il met en ligne sur Virtual Training Place, conformément à la réglementation éventuellement applicable du pays de livraison de l'Acheteur, aux dispositions des présentes CGMAD et aux indications figurant sur l'interface Vendeur Virtual Training Place.

Le Vendeur fournit pour chacun de ses Produits, sous le format exigé par le Site Hébergeur, les informations minimales obligatoires, exactes et complètes, ainsi que toute mise à jour utile de sorte que les informations communiquées soient exactes et complètes à tout moment.



Le Vendeur fournit également les photos du Produit sous le format requis par le Site Hébergeur. Il veille à ce qu'aucun logo autre que celui de la marque du Produit, aucun nom, aucune adresse URL, etc... ne figure sur les photos qu'il publie sur Virtual Training Place. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs photos ne correspondrai(en)t pas au format indiqué par le Site Hébergeur ou contiendrai(en)t une ou plusieurs des mentions indiquées ci-dessus, le Site Hébergeur procédera à la suppression de l'offre du Vendeur du Site Hébergeur, sans préjudice de toute autre action ou sanction prévue dans les CGMAD.

Le Site Hébergeur alerte le Vendeur sur le fait que les informations minimales obligatoires qui lui sont demandées ne constituent qu'un minimum pour que le Produit puisse être identifiable et qu'il appartient au Vendeur de fournir et mettre en ligne toutes informations complémentaires nécessaires au respect des alinéas précédents.

Pour chacun des Produits qu'il met en ligne sur Virtual Training Place, le Vendeur s'engage à :

- vérifier l'exactitude des termes de la fiche produit au regard du Produit auquel cette dernière se rapporte, en contrôlant notamment l'ensemble des informations composant la fiche produit (le libellé, le titre et la description du Produit...);
- vérifier que les caractéristiques du Produit, l'offre ainsi que les modalités de la vente, respectent toutes les lois en vigueur ;
- à mettre à jour des informations transmises sur la fiche Produit notamment suite à des évolutions de la réglementation applicable que le Vendeur est tenu d'appliquer sur les Produits mis en vente sur le Site ;
- ce que la présentation des Produits mis en vente ne porte atteinte à aucun droit des tiers, à l'image du Site Hébergeur, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne présente aucun caractère pornographique ou suggestif.

Le Site Hébergeur se réserve le droit de supprimer tout contenu ne respectant pas ces prescriptions et toute offre ou fiche produit associée.

Le Vendeur n'a pas le droit de fournir quelque information que ce soit concernant un Produit dont la vente est interdite, ou de rechercher à le mettre en vente sur Virtual Training Place, ni de fournir de lien URL à utiliser ou de demander à ce que de tels liens soient utilisés sur le Site Hébergeur.

A5. Pour l'indication de son prix de vente, le Vendeur est tenu d'indiquer spécifiquement les éventuels frais annexes qu'il entend appliquer à l'Acheteur. Le Vendeur s'engage à calculer et inclure dans son prix les éventuels droits de douanes et frais d'import ou export, taxes ou autres impôts directs ou indirects imposés par les autorités compétentes et liés au contrat de vente. La responsabilité du Site Hébergeur ne pourra être engagée à ce titre.

B. Traitement, expédition et livraison de la commande

B1. Suivi. Le Vendeur s'engage à traiter les commandes des Acheteurs dans les quarante-huit (48) heures ouvrables suivant leur passation. Il doit également respecter les délais de préparation et de mise à disposition maximums prévus à l'Annexe 3 des présentes CGMAD.

Après conclusion d'un contrat de vente, le Vendeur s'engage à délivrer le Produit objet de la vente. Il ne peut omettre de mettre à disposition de l'Acheteur les Produits achetés, sauf si l'Acheteur ne respecte pas les conditions de vente ou de mise à disposition ou si le Vendeur ne peut pas vérifier son identité.

Le Vendeur est tenu de livrer le Produit à l'Acheteur ou de le lui mettre à disposition aux coordonnées indiquées par celui-ci dans les conditions prévues à l'Annexe 3 précitée.

Dès qu'il aura procédé à l'expédition ou à la mise à disposition du Produit, le Vendeur confirmera celle-ci au Site Hébergeur via son compte Vendeur, par le biais de la fonctionnalité standard de communication du compte



Vendeur, et renseignera les données relatives au suivi directement sur la fiche commande. Le Vendeur est tenu de renseigner un lien de suivi valable ou une confirmation de réception de l'Acheteur.

Le Site Hébergeur relayera cette information auprès de l'Acheteur. Il est à noter que le reversement au Vendeur des fonds collectés par le Site Hébergeur auprès de l'Acheteur tel que prévu à l'article 7.3 « Reversement du fruit de ses ventes au Vendeur » des présentes CGMAD, ne peut être réalisé qu'une fois l'expédition ou la mise à disposition des Produits confirmée par l'Acheteur.

Toute expédition effectuée par le Vendeur passé ce délai ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un reversement par le Site Hébergeur du montant de la commande expédiée hors délai.

C. Paiement par l'Acheteur

L'Acheteur acquitte le prix d'achat du Produit, ainsi que tous frais associés (notamment le cas échéant les frais de port et autres frais annexes que le Vendeur aurait pu ajouter et indiquer dans la fiche Produit sur le Site Hébergeur), entre les mains du Site Hébergeur qui collecte les fonds pour le compte du Vendeur. Les paiements ne peuvent s'opérer que suivant les modes de paiement prévus sur le Site Hébergeur.

D. Garantie du Vendeur

D1. Modalités

Sauf si le Vendeur a souscrit au service Serious Factory Serenity, le Vendeur est responsable de : tout défaut d'expédition, retard de mise à disposition, toute absence de livraison ou livraison partielle, livraison erronée, vol ou erreur ou action liés à la gestion et à la livraison ou mise à disposition de ses Produits.

Le Vendeur est seul responsable de toutes les informations qu'il met en ligne (notamment sans que cette liste soit exhaustive : visuels des Produits, descriptifs des Produits, prix des Produits, montant des frais de port, promotions, informations relatives à la livraison ou mise à disposition du Produit, aux garanties...), de toute non-conformité de ses Produits notamment aux informations mises en ligne par lui et à toutes les normes applicables, de tout défaut, ou de tout rappel de l'un ou l'autre de ses Produits. Dès que le Vendeur aura connaissance d'un rappel concernant ses Produits, il en avisera immédiatement le Site Hébergeur.

Le Vendeur fait son affaire, sans l'intervention du Site Hébergeur, des éventuels litiges survenus en lien avec les informations mises en ligne et/ou les ventes qu'il réalise. Le Site Hébergeur recommande aux Vendeurs de coopérer avec l'Acheteur en cas de survenance d'un conflit et de rechercher conjointement une solution amiable. Le Site Hébergeur n'est pas tenu d'intervenir dans un litige entre Vendeurs et Acheteurs ou de leur imposer le respect des présentes CGMAD.

Dans l'intérêt de la défense des visiteurs de son site et de son image de marque, le Site Hébergeur se réserve toutefois le droit d'intervenir dans la résolution de tout litige qui ne trouverait pas de solution dans un délai de deux (2) jours ouvrés.

Le Site Hébergeur se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts au Vendeur si, en raison d'une exécution insatisfaisante du contrat de vente, le Site Hébergeur devait être amené à dédommager l'Acheteur de quelque manière que ce soit.

Le Vendeur s'engage à accepter toute demande de rétractation formulée par les Acheteurs consommateurs (hors professionnels) dans le respect des articles L. 222-7 et suivants du Code de la Consommation et notamment à communiquer sans délai aux Acheteurs une adresse de retour.

Le Site Hébergeur procède lui-même au remboursement de l'Acheteur. Le Vendeur remboursera le Site



Hébergeur sans délai des remboursements ainsi opérés au crédit des Acheteurs, étant précisé que le Site Hébergeur pourra compenser ces remboursements avec toute somme qu'elle devrait au Vendeur (que les conditions légales de la compensation soient réunies ou non).

D2. Garanties en cas de réclamations de tiers

Dès lors que le Site Hébergeur est destinataire d'une alerte émanant de tout tiers portant notamment sur la présence d'un Produit Interdit, potentiellement contrefaisant ou autrement dommageable pour un tiers, ou d'une manière générale sur un contenu inapproprié dans les annonces d'un Vendeur, le Site Hébergeur se réserve le droit de retirer les offres du Vendeur et de retarder temporairement le versement du montant des ventes au Vendeur, dans le but de protéger les Acheteurs, les autres Vendeurs, le Site Hébergeur et/ou tout tiers de comportements frauduleux, illicites ou inappropriés qui pourraient leur causer un préjudice. Dans ce contexte, la responsabilité du Site Hébergeur ne pourra pas être recherchée dans le cas où le Site Hébergeur empêcherait la réalisation des ventes d'un Produit sur Virtual Training Place.

En tout état de cause, le Vendeur s'engage à adresser une réponse à tout tiers se prévalant d'une violation de ses droits sous huitaine et à résoudre tout litige né à cette occasion dans les meilleurs délais et au plus tard sous un mois suivant la date de communication de la réclamation par le Site Hébergeur ou sous un mois à compter de la réclamation lorsque celle-ci est adressée directement au Vendeur. Le Vendeur tiendra le Site Hébergeur et ses dirigeants indemnes de tous frais qu'ils seraient amenés à engager pour la défense de leurs intérêts et pour l'indemnisation de tiers au titre d'une transaction ou d'une décision de justice.

E. Catégories de produits

Le Site Hébergeur présentera les Produits du Vendeur classés dans les catégories de produits correspondantes du Site Hébergeur, parmi ses propres Produits et les Produits proposés par les Vendeurs inscrits sur Virtual Training Place.

Le Vendeur s'interdit en conséquence de publier du contenu, des offres ou des objets dans des catégories ou domaines inappropriés sur Virtual Training Place.

F. Évaluation

Le Site Hébergeur pourra mettre en œuvre des mécanismes qui permettent aux Acheteurs d'évaluer les Produits et/ou les performances du Vendeur, et ces évaluations pourront être mises à la disposition du public sur le Site Hébergeur.

Les critères suivants sont pris en compte pour évaluer la performance des Vendeurs :

- Le nombre d'évaluations positives / négatives / neutres reçues ;
- Les évaluations détaillées du Vendeur ;
- Le nombre de litiges fermés en faveur de l'Acheteur pour objet non reçu/réceptionné ou objet reçu/réceptionné ne correspondant pas du tout à sa description ;
- Le nombre de litiges ayant donné lieu à une indemnisation de l'Acheteur.

G. Fraude à la carte de crédit

Sauf stipulation contraire, le Site Hébergeur prend en charge les impayés résultant de fraudes à la carte de crédit conformément à l'article 7.1 des CGMAD.

Dans ce cadre, et afin de prévenir de telles fraudes, le Vendeur reconnaît et accepte que le Site Hébergeur, à son entière discrétion, retienne pour examen, refuse de traiter, limite les destinations d'expédition, arrête et/ou annule n'importe laquelle des ventes réalisées par le Vendeur. Le Vendeur confiera le remboursement de tout



Acheteur au Site Hébergeur qui effectuera les versements correspondant aux Acheteurs concernés. Dans les hypothèses où l'impayé est assumé par le Site Hébergeur en application de l'article 7.1.1 des CGMAD, le Site Hébergeur indemniserà le Vendeur à hauteur du remboursement réalisé par ce dernier au profit de l'Acheteur.

H. Ventes et livraisons ou mises à disposition

Le Vendeur s'engage à :

- vendre et livrer ses Produits, dans le respect de ses obligations légales et contractuelles et de ses propres conditions de vente qu'il met en ligne sur Virtual Training Place.
- ne pas annuler unilatéralement les Ventes sans juste motif ;
- annuler et rembourser la commande et les frais de port ou de mise à disposition dans l'hypothèse où l'Acheteur consommateur exerce son droit de rétractation tel que visé dans les Conditions Générales d'Utilisation de Virtual Training Place à destination des Acheteurs ;
- fournir au Site Hébergeur par l'intermédiaire de son interface Virtual Training Place les informations concernant l'état de traitement de la commande et de l'expédition ou mise à disposition, en utilisant le procédé indiqué par le Site Hébergeur ;
- s'identifier en tant que Vendeur du Produit sur toute information insérée dans les Produits et en tant que destinataire auquel l'Acheteur peut retourner le Produit en question ;
- n'utiliser que l'interface Vendeur pour toute correspondance avec les Acheteurs et n'adresser aucune correspondance écrite ou électronique directement aux Acheteurs.

I. « Retours » et remboursements

Le Vendeur s'engage à accepter les retours (peu importe que le Produit ait fait l'objet de réserves ou non sur le bon de livraison ou de mise à disposition), les réparations, les échanges et les remboursements relatifs à ses Produits conformément aux garanties légales et contractuelles attachées à ses Produits, aux CGMAD et aux Conditions Générales d'Utilisation de Virtual Training Place à destination des Acheteurs ainsi qu'à toute autres règles en ligne sur Virtual Training Place au moment de la passation de la commande par l'Acheteur. Notamment le Vendeur s'interdit d'exiger tout frais d'annulation, de retours, rétractation etc. à l'Acheteur afin de respecter la législation et la politique du Site Hébergeur en termes de satisfaction et d'expérience client.

Le Vendeur informera le Site Hébergeur dans les plus brefs délais de tout événement affectant la commande (annulation, remboursements) en précisant les Produits concernés.

Le Vendeur procédera au remboursement de l'Acheteur par l'intermédiaire de son interface Vendeur.

Outre les règles légales applicables en matière de droit de rétractation et de garanties légales des produits prévues au Code de la consommation et Code civil français, le Vendeur prêtera une attention particulière aux cas suivants pour lesquels il s'engage conformément aux obligations légales à rembourser à l'Acheteur ses frais de réexpédition des Produits :

- Livraison ou mise à disposition d'un produit différent du Produit commandé (erreur de référence) ;
- Livraison ou mise à disposition d'un Produit abîmé, s'il comprend des éléments physiques, envoyés par colis ou courrier postal ;
- Survenance d'un dysfonctionnement du Produit suivant sa réception.

Dans les cas visés ci-avant le Vendeur s'engage sans réserve ni conditions, à soit :

- remplacer le bien ;
- le réparer ;
- proposer une réduction de prix du bien ou le remboursement total si l'Acheteur souhaite annuler le contrat de vente.



Le Vendeur s'engage à traiter les demandes SAV dans le cadre de la garantie même si l'accord commercial n'est plus actif.

Les remboursements devront intervenir dans les délais légaux.

En cas d'absence de remboursement ou de retards de remboursement répétés et injustifiés, Le Site Hébergeur aura la possibilité de mettre fin à l'inscription du Vendeur à Virtual Training Place conformément aux CGMAD ou d'appliquer toutes sanctions prévues aux présentes CGMAD.

J. Obligations diverses

Le Vendeur s'engage à :

- effectuer l'ensemble de ses échanges avec l'Acheteur en français ou en cas de vente hors France dans la langue imposée le cas échéant par la législation applicable, et à rédiger l'ensemble des informations qu'il publie sur Virtual Training Place, qu'elles concernent les Produits, ses conditions générales de vente, etc., en français et en cas de vente hors France dans la langue imposée, le cas échéant, par la législation applicable.
- assumer toute obligation mise à sa charge par le code de la consommation, notamment – sans que cette liste ait un caractère limitatif : obligation de communication des informations relatives à son identité, obligation d'information précontractuelle et post-contractuelle, obligations liées aux garanties légales de conformité et des vices cachés, obligations liées au droit de rétractation ou encore respect des règles relatives aux pratiques commerciales déloyales.
- ne pas perturber ou tenter de perturber le bon fonctionnement du Site Hébergeur ou des activités qui s'y déroulent.
- ne pas utiliser de robot, d'araignée (spider), de scraper ou tout autre procédé automatique pour accéder au Site Hébergeur à quelque fin que ce soit, sans le consentement exprès préalable et écrit du Site Hébergeur, ni contourner les protocoles d'exclusion ou mesures utilisées pour empêcher ou limiter l'accès au Site Hébergeur. En effet, la plupart des informations contenues sur le Site Hébergeur sont actualisées en temps réel et sont protégées par le droit de la propriété intellectuelle ou lui sont concédées par les utilisateurs ou pas des tiers via une licence.
- ne pas publier de contenu faux, erroné, trompeur ou diffamatoire (y compris des informations personnelles).
- ne pas distribuer ou publier des publicités non sollicitées (spam), des chaînes d'e-mails ou des systèmes en pyramide.
- ne pas distribuer des virus ou d'autres technologies susceptibles de nuire au Site Hébergeur, ou aux intérêts ou à la propriété d'utilisateurs du Site Hébergeur.
- ne pas collecter de quelque façon que ce soit des informations sur les utilisateurs de Virtual Training Place (notamment autres Vendeurs, Acheteurs ou encore tous autres visiteurs), y compris les adresses e-mail, sans leur consentement préalable et exprès.
- ne pas faire mention de son site internet dans toute correspondance avec les Acheteurs et ne pas renvoyer l'Acheteur vers son site internet ni vers aucun autre site tiers, y compris pour apporter des réponses aux réclamations des Acheteurs ; de manière générale, et sauf accord contraire préalable et écrit du Site Hébergeur, le Vendeur s'interdit de correspondre avec l'Acheteur autrement que par son Espace Vendeur sur Virtual Training Place.
- ne pas porter atteinte à l'image du Site Hébergeur de quelque manière que ce soit en particulier par des propos faux, offensants, diffamants ou calomnieux à l'égard du Site Hébergeur, sur tout support ou par tout moyen (réseaux sociaux, échanges avec les clients, etc.).
- ne pas effectuer toute action ou opération visant à contourner le système de calcul des taux de qualité de service prévus au sein de la présente annexe ;
- ne pas fournir d'informations inexactes ou incomplètes au moment de son inscription ou ultérieurement,



notamment et sans que cette liste soit limitative : fausse identité du Vendeur, fausses informations relatives à sa société ou toute autre information ou omission de nature à porter atteinte à la transparence des opérations proposées par le Vendeur aux Acheteurs sur Virtual Training Place ou de nature à réduire l'exercice d'un de leurs droits légaux ou contractuels par les Acheteurs, toute Autorité publique ou tout tiers ;

- ne pas avoir un compte présentant un solde débiteur.



ANNEXE 2 – SOMMES DUES AU SITE HEBERGEUR

A. Frais fixes : Abonnement à Virtual Training Place

Au titre de sa contribution aux frais du service de Virtual Training Place sur le Site, les Vendeurs, qui sont des professionnels ou agissant à titre professionnel, s'engagent à acquitter mensuellement la somme de 39,99 € HT auprès du Site Hébergeur. Cette somme est exigible en début de mois.

Le Site Hébergeur a la possibilité de réviser le montant de cette contribution, dans les conditions fixées à l'article 11.2 des CGMAD ce dernier étant libre de l'accepter ou de mettre fin à sa collaboration avec le Site Hébergeur dans les conditions visées à l'article susmentionné.

B. Frais variables : Grille des commissions applicables par catégories

• Grille des commissions applicables

Les commissions dues au Site Hébergeur par tout Vendeur pour chaque vente de Produit qu'il réalise sur Virtual Training Place, et sous réserve que la vente à l'Acheteur soit définitive au regard notamment de la faculté légale de rétractation, sont d'un montant de :

- 30% de la part du prix de vente affiché, correspondant à la commission du Site Hébergeur ;
- 70% de la part du prix de vente affiché, correspondant à la commission du Vendeur.

• Exemple de commission applicable

Les taux de commissions s'appliquent sur les montants TTC de chaque vente de Produit effectuée, frais de port et frais annexes inclus, et la commission ainsi calculée s'entend hors TVA.

Exemple :

- Prix du Produit « Entretien périodiques » pour 5 apprenants pendant 1 mois : 99€ HT / mois / utilisateur, soit $(118,80 \times 5) = 594,00$ €TTC

Montant de la Commission HT : $(594,00 \times 30\%) + (28,56 \times 70\%) = 189,62$ € HT

Auquel s'applique la TVA soit : $189,62$ € HT + $(189,62$ € HT x 20% (TVA)) = 227,55€ de commission TTC

C. Frais optionnels et variables : Souscription de services additionnels

Le Site Hébergeur pourra proposer au Vendeur des services additionnels ; le Vendeur sera informé et soumis aux conditions propres à chaque service et des frais inhérents.



ANNEXE 3 – CONDITIONS IMPERATIVES DE LIVRAISON

Les modalités de mise à disposition des Produits, fixées par le Site Hébergeur, prévoient impérativement un déploiement via VTS Perform et éventuellement VTS Player.

Le Vendeur définit librement les délais de préparation de ses Produits, dans les limites des délais maximum indiqués dans la présente Annexe.

Le Site Hébergeur communiquera à l'Acheteur des délais minimum et maximum estimés pour la mise à disposition du Produit, calculés à partir des délais de préparation des Produits annoncés par le Vendeur au Site Hébergeur.

A. Préparation des Produits

Le Vendeur devra indiquer un délai de préparation et de mise à disposition du Produit compris entre 1 et 5 jours ouvrés.

Le Vendeur s'engage à mettre le Produit à disposition de l'Acheteur avant la fin du délai maximal de préparation et de mise à disposition annoncé par le Vendeur au Site Hébergeur.

B. Mise à disposition du Produit

Le Vendeur reconnaît et accepte de n'effectuer ses déploiements qu'au travers des moyens imposés par le Site Hébergeur, en l'occurrence dans le cas présent, via VTS Perform et éventuellement VTS Player.

Le site hébergeur s'occupera de la mise à disposition des produits via la plateforme VTS Perform et éventuellement VTS Player.

C. Sanctions

Sans préjudice des dispositions et sanctions prévues aux CGMAD, le Site Hébergeur se réserve le droit de refuser et/ou suspendre automatiquement toute annonce ou toute offre de Produit présentant des délais ou conditions de mise à disposition contraires aux présentes dispositions.

Toute commande qui n'aura pas été préparée dans le délai maximum précité, pourra être annulée par le Site Hébergeur.

Enfin, toute commande qui n'aura pas été mise à disposition de l'Acheteur dans les délais indiqués sur Virtual Training Place pourra en outre être annulée par le Site Hébergeur.



ANNEXE 4 – CHARTE DE BONNES PRATIQUES « VIRTUAL TRAINING PLACE »

La présente Charte de Bonnes Pratiques Virtual Training Place est destinée à vous sensibiliser de façon pédagogique sur certains enjeux importants qui font d'une plateforme un environnement sûr en particulier pour les consommateurs.

AVERTISSEMENT : La présente Charte n'a pas par elle-même un caractère exhaustif, de même que les sujets qui y sont abordés ne sont pas traités de manière exhaustive.

La présente Charte ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal. Il vous appartient de solliciter ses propres conseils afin de s'assurer (i) que votre activité via Virtual Training Place respecte les lois nationales, européennes, internationales qui lui sont applicables, (ii) que vous ne faites pas un mauvais usage de la plateforme Virtual Training Place.

La présente Charte est partie intégrante des CGMAD ; elle ne les limite pas, ni ne les remplace.

Si vous souhaitez vendre vos Produits sur la marketplace de Serious Factory, vous vous engagez à respecter la Charte de Bonnes Pratiques suivante :

1. LES BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE RELATION AVEC LES ACHETEURS

La bonne information et le bon traitement de l'Acheteur doit présider à votre activité sur Virtual Training Place.

À cet égard, nous attirons votre attention sur le fait que :

- Vous devez délivrer à tous les Acheteurs consommateurs et à tous les stades de la relation (avant la vente, en exécutant la vente, et après la vente) une information claire, loyale et transparente ;
- Vous devez délivrer à tout Acheteur consommateur sur la Marketplace avant la vente, toutes les informations requises par la réglementation applicable, notamment les articles L. 111-1, L. 111-2, L. 121-17 du code de la consommation français ;
- Vous devez assurer à l'Acheteur consommateur un exercice effectif son droit de rétractation (prévu notamment par l'article L. 221-18 et suivants du code de la consommation français) ;
- Vous devez vous conformer aux règles relatives à la garantie des produits notamment la garantie légale de conformité (prévue notamment par l'article L. 217-4 et suivants du code de la consommation) et la garantie des vices cachés (prévu aux articles 1641 à 1648 du code civil français) ;
- Vous devez vous conformer aux dispositions légales et réglementaires relatives à la collecte, au traitement et à la conservation des données personnelles, notamment celles prévues par le Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (ou « RGPD ») et (ii) la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée.



Les Bonnes pratiques à adopter

Si vous êtes Vendeur sur notre marketplace, vous devez *a minima* :

Au stade de l'avant-vente :

- Renseigner et mettre à jour vos fiches produits de la façon la plus complète possible et en respectant les informations requises par la loi ;
- Renseigner les informations vous concernant et visibles par l'Acheteur de façon que celui-ci puisse identifier clairement votre structure ;
- Ne mettre en ligne que des produits que vous savez effectivement déployer ;
- Afficher le prix de vos produits toutes taxes et frais de douane ou annexes éventuels inclus ;
- Indiquer le pays depuis lequel vous mettez à disposition vos produits ;
- Afficher un délai d'expédition cohérent avec le pays depuis lequel vous mettez à disposition vos produits ;

Au stade de la vente :

- Respecter la promesse que vous avez faite à l'Acheteur : en termes de qualité du produit vendu, prix, délai de livraison, conditions de retour... ;
- Traiter les demandes après-vente de l'Acheteur conformément à vos engagements et aux prescriptions légales, notamment en termes de garantie des produits ;

En toutes circonstances :

- Rester courtois et respectueux ;
- Répondre à toute demande des Acheteurs (information, réclamation...) dans les délais prévus aux CGMAD ;
- Vous adresser toujours à l'Acheteur en langue française ;
- Ne pas (i) attirer directement ou indirectement les Acheteurs sur votre propre site internet ou le site internet de tout tiers (par exemple, vous ne devez pas utiliser votre URL comme pseudonyme de votre boutique et vous ne devez pas indiquer l'URL de votre site internet sur tout support susceptible d'être porté à la connaissance de l'Acheteur tel que fiches produits, vos conditions de vente, vos e-mails à l'Acheteur) ; (ii) insérer dans vos colis de la publicité ou des supports d'information dans l'intérêt de votre propre site Internet ou de tout tiers ; (iii) démarcher les Acheteur.
- Tenir compte des remontées des Acheteur (demandes d'information, réclamations, avis clients...) dans la conduite de votre activité sur notre marketplace ;
- Ne jamais utiliser les données personnelles des Acheteurs auxquels vous avez accès, pour d'autres finalités que celles prévues aux CGMAD ;
- Vous assurer du maintien de la confidentialité et l'intégrité des données personnelles des Acheteurs, notamment par la mise en place de tout moyen physique et logique suffisant à assurer la sécurité de ces données ;
- Ne pas conserver les données des Acheteurs au-delà du délai nécessaire à l'exécution de vos obligations



relatives aux ventes sur notre Marketplace.

2. LES BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE PRODUITS INTERDITS OU DE PRODUITS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS À LA VENTE

Certains produits sont interdits à la vente sur notre marketplace et seuls certains Vendeurs sont autorisés à vendre ces produits.

À cet égard, nous attirons l'attention des Vendeurs sur le fait que :

- La législation nationale, européenne, ou internationale interdit la vente de produits en provenance de pays faisant l'objet des sanctions internationales ou sous embargo ;
- La vente des livres en France est soumise aux dispositions de la loi du 10 août 1981 instituant le prix unique du livre ainsi que la loi n° 2011-590 du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique ;
- Certains produits font l'objet d'une distribution restreinte ;
- Nos CGMAD interdisent également la vente de certains produits.

Les Bonnes pratiques à adopter

Si vous êtes Vendeur sur notre Marketplace vous devez, *a minima* :

- Vous abstenir de façon absolue de proposer tout article dont la vente est interdite aux termes d'une législation nationale, européenne ou internationale ;
- Vous abstenir de façon absolue de proposer tout produit en provenance de pays faisant l'objet des sanctions internationales ou sous embargo ;
- Vous abstenir de façon absolue de proposer des articles interdits par nos CGMAD dont vous trouverez ci-après une liste non-exhaustive :
 - produits dont la publicité, l'offre ou la commercialisation portent atteinte à des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur et droits voisins), à des droits de propriété industrielle (marques, brevets, dessins et modèles) et à tout autre droit applicable (notamment droit à l'image, droit au respect de la vie privée, droit de la personnalité) ;
 - produits portant atteinte au droit de la distribution ;
 - produits discriminatoires ou incitant à la violence, ou à la haine raciale, religieuse ou ethnique ;
 - biens volés ;
 - publicité, y compris sous forme de liens ;
 - informations susceptibles de présenter un danger pour la santé, la sécurité, ou l'environnement ;
 - produits qui ne peuvent être ni proposés ni commercialisés légalement, ou qui portent atteinte à l'ordre public, ou au droit de tiers ;
 - produits dont l'offre ou la vente sont susceptibles de porter atteinte, aux bonnes mœurs ou à l'image du Site Hébergeur.
- Vous assurer et être en mesure de justifier, que vous disposez des autorisations suffisantes pour la



distribution des produits dont la vente est soumise à restrictions ;

- Vous assurer avant toutes mises en ligne de vos annonces sur Virtual Training Place que vos offres sont conformes à la réglementation en vigueur ;
- Vous abstenir de façon absolue de vendre tout produit pour lequel vous avez un doute quant à votre droit à le proposer à la vente sur notre marketplace.

3. LES EXIGENCES DE SECURITE DES PRODUITS

Les produits mis sur le marché doivent être sûrs et contenir des informations garantissant leur traçabilité, telles que l'identité du fabricant et la référence du produit. Lorsque cela est nécessaire, ils doivent être accompagnés d'avertissements et d'informations sur les risques inhérents à leur utilisation.

Les Vendeurs sont seuls responsables de la conformité aux exigences de sécurité des produits qu'ils proposent à la vente sur la marketplace. Vendre des produits non conformes aux exigences de sécurité engage la responsabilité du Vendeur.

À cet égard, nous attirons votre attention sur le fait que :

- tout produit est susceptible de relever d'une ou plusieurs réglementations (notamment nationales et/ou européennes) relatives à la sécurité des produits (ci-après les « Exigences de Sécurité ») ;
- les exigences de sécurité peuvent être générales et communes à tous les produits (par exemple la Directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 décembre 2001 relative à la sécurité générale des produits) ;
- Des exigences de sécurité particulières propres à certaines catégories des produits peuvent s'appliquer (à titre d'exemple : les formations techniques sur une machine, les méthodes comportementales face à une situation potentiellement dangereuse, etc.) ;
- Les exigences de sécurité incluent la mention de précisions dans des documents d'informations afin que l'acheteur/utilisateur dispose des renseignements nécessaires sur les normes auxquelles il répond et les conditions dans lesquelles il peut/doit être utilisé.

Les Bonnes pratiques à adopter :

Si vous êtes Vendeur sur notre marketplace, vous devez mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires pour ne proposer à la vente que des produits qui soient conformes aux réglementations applicables, il vous appartient donc, *a minima*, de :

- Si vous êtes concepteur : concevoir des contenus conformes aux exigences de sécurité, et en ce sens réaliser toutes diligences requises pour établir et pouvoir justifier de cette conformité (notamment par la justification des tests réalisés et la production des certifications obtenues) ;
- Si vous êtes l'importateur : vous assurer que l'éditeur ou le concepteur a conçu un contenu conforme aux exigences de sécurité applicables (notamment en vérifiant les réglementations applicables et la conformité des produits à celles-ci) ;
- Si vous êtes le distributeur : identifier les règles de sécurité applicables aux contenus que vous proposez et vérifier que le l'éditeur, le concepteur et l'importateur ont respecté leurs obligations et donc que les produits répondent aux Exigences de Sécurité applicables ;



- Dans tous les cas, il vous appartient de vous assurer que les contenus et les autres documents qui seraient obligatoires du fait de leur nature satisfont exigences de sécurité applicables (notamment de présentation, marquage, d'étiquetage, notices d'utilisation...);
- Vous abstenir de proposer à la vente tout produit dont vous ne seriez pas certain de la conformité au regard des exigences de sécurité applicables ;
- Retirer de la vente tout produit qui ferait l'objet d'une procédure de retrait et de mener toute diligence nécessaire dans le cadre des procédures de rappel des produits ;

4. LES BONNES PRATIQUES ANTI-CONTREFAÇON

Proposer des Produits contrefaisants est illégal et engage votre seule responsabilité en tant que Vendeur à l'égard des Acheteurs et à l'égard des titulaires des droits de propriété intellectuelle.

Virtual Training Place est soucieuse du respect des droits des tiers.

À cet égard, nous attirons votre attention sur le fait que :

- la contrefaçon peut se matérialiser sous différentes formes, notamment par :
 - Le fait de copier ou imiter le nom, le logo, la forme, les motifs, la présentation d'un produit bénéficiant d'une protection (marque, dessin et modèle, œuvre protégée par le droit d'auteur, méthode, contenu) ou COPIER une invention technique brevetée.
 - mais aussi le fait d'importer des Produits au sein de l'Union Européenne sans l'autorisation du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- Un produit contrefait présente un risque important de ne pas satisfaire aux Exigences de Sécurité des produits rappelées à la section précédente.

Les Bonnes Pratiques à adopter :

Si vous êtes Vendeur sur notre Marketplace, il vous appartient *a minima* de :

- Vérifier l'authenticité et plus largement le caractère non contrefaisant de vos produits avant de les mettre en ligne sur notre marketplace ;
- En cas de doute sur l'authenticité ou plus largement sur le caractère non contrefaisant de vos produits, vous abstenir de les mettre en ligne ;
- Répondre à toute réclamation d'un Acheteur dans les délais et conditions fixées aux CGMAD et le cas échéant indemniser l'Acheteur.

5. LES BONNES PRATIQUES CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET SOCIALE

Vendre en méconnaissance des taxes fiscales applicables (notamment la TVA) en méconnaissance des taxes parafiscales (notamment DEEE, Sorecop), ou encore des cotisations sociales applicables est illégal et engage votre seule responsabilité à l'égard des Acheteurs, des tiers et de l'Administration Fiscale.

À cet égard, nous attirons votre attention sur le fait que :

- Le principal impôt sur la consommation en France est la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ; que son taux diffère selon la nature du produit ou du service ;



- Il existe également plusieurs taxes parafiscales susceptibles de s'appliquer à certaines catégories de produits tels que : la Taxe sur la copie privée ou « Sorecop » sur tous les supports de données numériques comme les disques durs, les cartes mémoires, les clés USB, les tablettes ; ou encore, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) sur les produits électriques et électroniques ... ;
- Toute activité commerciale en France est soumise à la fiscalité nationale (notamment impôt sur les sociétés), sauf cas particuliers strictement encadrés. Les revenus provenant de vos ventes par l'intermédiaire de notre marketplace sont imposables et doivent être déclarés auprès de l'administration fiscale dans le cadre de votre déclaration de revenus.
- Toute activité commerciale en France est soumise à des cotisations sociales, sauf cas particuliers strictement encadrés. Les revenus provenant de vos ventes par l'intermédiaire de notre marketplace doivent être déclarés auprès des organismes de recouvrement des cotisations sociales dans le cadre de votre déclaration de revenu.

Les bonnes pratiques à adopter :

Si vous êtes Vendeur sur notre Marketplace, il vous appartient *a minima* de :

- Consulter les sites des administrations :
 - www.impots.gouv.fr, concernant vos obligations fiscales
 - www.securite-sociale.fr, concernant les obligations sociales
- Vérifier le taux de TVA applicable à vos produits et d'appliquer le taux de TVA approprié à vos produits ;
- Si vous estimez ne pas être assujéti à la TVA, vous assurer de façon certaine que votre situation personnelle justifie effectivement d'une telle exonération ;
- Vérifier si vos produits ou services sont assujétiés à des taxes parafiscales et d'appliquer à vos produits assujétiés les taxes parafiscales appropriées ;
- Acquitter les impôts liés à votre activité sur notre marketplace. Si vous estimez que votre activité sur notre marketplace n'est pas soumise à l'impôt en France, vérifier de façon certaine votre situation et être en mesure de la justifier.

Nous sommes soucieux de faire de notre marketplace une plateforme de qualité pour les Acheteurs et les tiers.

Dans cette optique, Serious Factory :

- Répondra à toute demande qui émanerait d'une autorité publique, dans le cadre de son droit de communication, relative aux Vendeurs et à leurs produits ;
- Encourage toute personne à lui notifier conformément à l'article 6. 1.-5 1 de la Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique « LCEN », la présence de contenus manifestement illicites sur Virtual Training Place ;
- Encourage toute personne à lui notifier la présence sur Virtual Training Place de produits ou services qui ne répondraient pas aux Exigences de Sécurité ;
- Se réserve le droit de suspendre immédiatement toute offre qui ne répondrait pas aux bonnes pratiques ci-dessus, et plus largement d'appliquer toute mesure prévue dans les CGMAD.



ANNEXE 5 : CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE VTS PERFORM

Version en date du 1^{er} novembre 2020.

Le présent document définit les conditions dans lesquelles le Client bénéficie d'une licence d'utilisation lui permettant d'accéder aux services disponibles depuis la plateforme en ligne VTS Perform.

VTS Perform est éditée par la société SERIOUS FACTORY, société par actions simplifiée au capital de 41.555,90 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 500 592 183, dont le siège social se situe 4 rue Gustave Flourens 92150 SURESNES (ci-après « SERIOUS FACTORY »).

Aucune condition dérogatoire ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de SERIOUS FACTORY, prévaloir sur la présente Licence.

Préambule

VTS Perform est une plateforme en ligne qui offre une solution clé en main de déploiement de contenus numériques, tels que des modules de formation.

Seules les personnes qui ont acquis une licence auprès de SERIOUS FACTORY ou auprès d'un de ses ayants-droits peuvent accéder aux fonctionnalités disponibles sur VTS Perform. L'accès à VTS Perform peut également être autorisé dans le cadre de l'utilisation d'autres applications développées par SERIOUS FACTORY, telles que VTS Player.

Article 1 : Définitions

Chaque terme commençant par une majuscule a la signification indiquée dans sa définition, qu'il soit au singulier ou au pluriel.

Administrateur : désigne la personne physique chargée par le Client d'allouer les Crédits, Items et Fonctionnalités Avancées au sein de l'équipe des Rédacteurs.

Client : désigne la personne morale ou physique qui a souscrit une Licence auprès de Serious Factory.

Compte ou Identifiant VTS ou VTS ID : désigne le compte sur lequel le Client peut se connecter afin d'accéder à l'ensemble des Données Utilisateurs ou, le cas échéant, accéder aux différents services autour de la suite VTS.

Contenu : désigne les contenus créés par le Client pour les besoins de la Formation.

Données Utilisateur : désigne les données relatives aux Utilisateurs qui ont participé à la Formation, telles que le nombre d'Utilisateurs ayant participé à une Session, leur identité ou leurs scores.

Editeur Tiers : désigne, le cas échéant, l'éditeur d'un logiciel ou d'une fonctionnalité, intégré dans VTS Perform, en application d'un contrat de licence conclu entre ledit éditeur et la société SERIOUS FACTORY.

Formation : désigne le programme multimédia déployé par le Client via VTS Perform.

Forum Utilisateurs : désigne l'espace de discussion accessible aux Utilisateurs connectés à une même session.

Licence : désigne la licence d'utilisation afférente à VTS Perform accordée par SERIOUS FACTORY au Client.

Licence d'essai : désigne la licence d'utilisation concédée à un Client, exclusivement afin de lui permettre de découvrir VTS Perform.

Session : désigne une séance de formation à laquelle plusieurs Utilisateurs Finaux peuvent se connecter simultanément.

Sous-Licence : désigne la sous licence accordée par le Client à un Sous-licencié, dans les conditions définies à l'article 3.1.

Sous-Licencié : désigne la personne qui a acquis une Sous-Licence auprès d'un Client de SERIOUS FACTORY.

Utilisateur Final : désigne une personne qui accède à la Formation via l'interface utilisateur de VTS Perform ou via VTS Player.

VTS Editor : désigne le logiciel propriétaire de SERIOUS FACTORY, permettant de créer des Contenus.

VTS Player : désigne l'application permettant de lire les Contenus créés via VTS Editor ainsi que les Formations déployées à l'aide de VTS Perform.

VTS Store : désigne l'espace sur lequel le Client peut acheter des contenus élaborés par Serious Factory.

Article 2 : Renseignement des Informations

La souscription d'une Licence, y compris d'une Licence d'essai, ne peut se faire qu'après que le Client ait renseigné l'ensemble des informations demandées sur le formulaire de souscription.

Le Client s'engage à fournir des informations exactes et précises au moment où il renseigne le formulaire de souscription.

Le Client s'engage, en son nom et au nom de ses employés et représentants, à conserver son mot de passe de manière strictement confidentielle.

À ce titre, toute utilisation d'un Compte est réputée avoir été faite par le Client lui-même ou avec son autorisation, sauf si le Client est en mesure de démontrer que son Compte a été piraté.

Sauf accord exprès de SERIOUS FACTORY, un Compte ne peut être vendu ou transféré à une autre personne physique ou morale.

Article 3 : Concession de Licence

3.1. Droits Conçédés

Sous réserve du respect intégral des dispositions des présentes, et dans les conditions visées à l'article 8, SERIOUS FACTORY concède au Client de façon non exclusive, non cessible et uniquement pour l'usage et la destination visés au paragraphe ci-dessous, une licence d'utilisation de VTS Perform, comprenant les droits mentionnés ci-après.

La Licence mentionnée au présent article 3, est exclusivement concédée au Client en vue de l'élaboration, du déploiement et de l'animation de Formations destinées aux Utilisateurs Finaux. Elle ne l'autorise en aucun cas à modifier VTS Perform ou à le distribuer.

La Licence concédée comprend :

Le droit de se connecter à VTS Perform, d'ouvrir un Compte et d'accéder aux fonctionnalités de VTS Perform ;

Le droit d'utiliser VTS Perform, en vue de la conception, l'exploitation et la commercialisation de Formations ;

Le droit de percevoir une rémunération auprès des Utilisateurs Finaux ou, le cas échéant, auprès des Sous-Licenciés, au titre du déploiement et de l'animation de la Formation ;

Le droit d'accorder une Sous-Licence à un ou plusieurs Sous-Licenciés, en vue de commercialiser, déployer et animer la Formation ;

À toute fin utile, il est précisé que la Sous-Licence ne permet pas de créer des Contenus, mais de les déployer dans le cadre d'une Formation destinée aux Utilisateurs Finaux du Sous-Licencié, et d'animer la Formation commercialisée par le Sous-Licencié.

En toute hypothèse,

les droits de propriété de SERIOUS FACTORY afférant à VTS Perform doivent être clairement mentionnés dans la Sous-Licence ;

les droits concédés aux Sous-Licenciés dans le cadre de la Sous-Licence portent exclusivement sur les outils de déploiement et d'animation de la Formation ;

la Sous-Licence doit mentionner expressément que la cessation de la Licence entre SERIOUS FACTORY et le Client pour quelque cause que ce soit, entraîne automatiquement la

résiliation de la Sous-Licence entre le Client et le Sous-Licencié ;

aucune disposition incluse dans la Sous-Licence ne doit être susceptible de porter atteinte ou de limiter les droits de SERIOUS FACTORY tels que mentionnés aux présentes. Le cas échéant, la disposition de la Sous-Licence susceptible de porter atteinte ou de limiter les droits de SERIOUS FACTORY ne lui sera pas opposable.

Aucun autre droit que ceux expressément mentionnés au présent article 3.1 n'est concédé au Client dans le cadre de la Licence.

La Licence est concédée pour le monde et pour la durée visée à l'article 7 des présentes.

3.2. Modalités de souscription des Licences

La Licence entre en vigueur à la date d'acceptation des présentes par le Client et du paiement du montant relatif à sa configuration, visé à l'article 8 des présentes.

Aucune Licence ne peut entrer en vigueur tant que le montant visé à l'article 8 n'a pas été intégralement réglé.

3.3. Absence de droit de rétractation

Afin d'éviter toute ambiguïté, il est rappelé que le Client, dès lors qu'il intervient en qualité de professionnel, ne dispose pas de droit de rétractation.

Article 4 : Modalités techniques

L'accès aux fonctionnalités de VTS Perform nécessite de disposer d'un matériel bénéficiant de la configuration minimale suivante :

- Système d'exploitation : Windows (7, 8, 10), macOS (10.8 à 10.12)
- Carte graphique (GPU) :
 - De préférence une carte graphique dédiée.
 - Au moins ATI Sapphire Radeon 5450 ou GTX 220 Nvidia
 - 512 Go de VRAM minimum
- Processeur (CPU) :
 - Avec GPU dédié : Intel Core i3 ou AMD Phenom X3 8650
 - Avec GPU intégré : Intel Core i5-2300 2.8Ghz / AMD Phenom II X4 945 3.0 Ghz ou équivalent
- Mémoire : au moins 2Go de RAM
- Espace disque : au moins 5Go.
- Une connexion à Internet pour VTS Perform (pour l'activation de la licence et la consommation des services).

Les Formations développées à partir de VTS Editor peuvent être exploitées sur les supports suivants :

- Navigateur Internet sur PC ou Mac (avec les mêmes configurations minimales que pour VTS Perform) supportant WebGL :
 - Mozilla Firefox version 42 ou plus,
 - Microsoft Edge version 13 ou plus,

- Apple Safari depuis MacOS 10.8,
- Google Chrome version 46 ou plus.
- Via l'application VTS Player :
 - PC/Mac (avec les mêmes configurations minimales que VTS Perform)
 - Les iPhone (6S minimum) & iPad (iPad 3 minimum, iPad 4 ou plus recommandé, sous iOS 8.0 minimum)
 - Tablettes & Téléphones Android (OS version 4.4 ou plus, ARMv7 (Cortex) CPU avec NEON ou Atom CPU ; OpenGL ES 2.0 or plus récent, et 2Go de RAM minimum)

L'utilisation de la Formation sur le support sélectionné se fait sous la seule responsabilité du Client.

Les Formations n'ont pas vocation à être utilisées en dehors de VTS Perform et de VTS Player et ne sont pas réputées compatibles avec une autre suite logicielle.

Article 5 : Développement de la Formation

Le Client développe la Formation à partir des Contenus élaborés via le logiciel VTS Editor.

L'accès et l'utilisation du logiciel VTS Editor nécessitent la souscription préalable d'une licence VTS Editor auprès de SERIOUS FACTORY, à l'adresse suivante :

<https://seriousfactory.com/offres-abonnements/>

Article 6 : Déploiement et Animation de la Formation

Le déploiement et l'animation de la Formation se font via les outils accessibles depuis VTS Perform.

Le déploiement et l'animation de la Formation peuvent se faire directement par le Client ou par son Sous-Licencié. Dans ce cas, le Client fournit au Sous-Licencié les identifiants lui permettant de se connecter aux outils disponibles sur VTS Perform, en vue du déploiement et de l'animation de la Formation.

Les Utilisateurs Finaux qui souhaitent accéder à la Formation se connectent via le Compte qu'ils ont ouvert sur VTS Perform ou via VTS Player.

La connexion à VTS Perform permet à l'Utilisateur d'indiquer qu'il participe à une Session et à télécharger la Formation directement sur son ordinateur ou sur tout autre support numérique compatible.

Article 7 : Durée

7.1. Durée de la Licence concédée

Toute nouvelle Licence est concédée pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment, sous

réserve du respect d'un préavis de trois mois notifié directement via VTS Perform ou adressé par email ou Courrier AR.

En cas de manquement par l'une des Parties, telle que par exemple, la violation des règles de propriété intellectuelle, le défaut de paiement, ou le non-respect des règles d'utilisation de VTS Perform, non réparé dans un délai de (trente) 30 jours suivant mise en demeure adressée à cet effet par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre Partie pourra résilier la Licence, de plein droit et sans formalités judiciaires, sans préjudice des éventuels dommages et intérêts dus.

Sauf en cas de résiliation pour faute, la cessation d'une Licence n'entraîne pas automatiquement la clôture du Compte du Client.

7.2. Conséquences de la cessation de la Licence

La cessation de la Licence, pour quelque cause que ce soit, met fin au droit du Client d'accéder aux fonctionnalités de VTS Perform. À ce titre, le Client ne peut plus modifier, adapter, exporter ou mettre en ligne de nouvelle Formation.

Sauf lorsque l'exécution de la Formation nécessite une connexion sur une Session active, la cessation de la Licence ne remet pas en cause le droit des Utilisateurs Finaux d'accéder à la Formation, dès lors que celle-ci a été téléchargée sur leur ordinateur préalablement à la cessation de la Licence.

Les options attachées à la Formation qui nécessitent une connexion à VTS Perform ne sont plus accessibles à compter de la cessation de la Licence.

La cessation de la Licence entre SERIOUS FACTORY et le Client pour quelque raison que ce soit met automatiquement fin aux Sous-Licences éventuelles conclues entre le Client et ses Sous-Licenciés.

Les Parties resteront tenues, après la cessation de leurs relations contractuelles pour quelque cause que ce soit, des obligations mises à leur charge aux titres des articles 9 à 12,15 et 16 des présentes.

Article 8 : Obligations Financières

8.1. Tarifs

La Licence est concédée en contrepartie d'une redevance calculée en fonction du nombre d'Utilisateurs Finaux inscrits à chaque Formation déployée par le Client ou par son Sous-Licencié, sachant qu'un Utilisateur Final est considéré redevable de la Redevance, dès lors qu'il a lancé au moins une Session dans le mois écoulé, pour accéder aux informations issues de celle-ci. Hors frais fixes, le coût mensuel étant variable par définition, la grille tarifaire en cours pourra être demandée par le Client à SERIOUS FACTORY sur simple demande par email ou par Courrier AR.

Les tarifs applicables au calcul de la Redevance sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par SERIOUS FACTORY. SERIOUS FACTORY s'engage néanmoins à limiter l'évolution des prix dans des proportions conformes à l'évolution du marché des logiciels et à en informer le Client au plus tard 2 mois avant la mise en place de la nouvelle grille tarifaire.

La TVA est applicable aux tarifs mentionnés sur le VTS Store au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les conditions de facturation et de tarification conclues entre le Client et les Utilisateurs Finaux ou entre le Client et les Sous-Licenciés sont fixées exclusivement par le Client et ses cocontractants, sous réserve du respect des droits de SERIOUS FACTORY.

8.2. Modalités de Paiement

La Redevance est payable mensuellement, sur la base des tarifs en vigueur durant le mois écoulé.

Chaque mois commencé est du.

Le paiement de la Redevance se fait dans un délai de trente jours à compter de la date d'émission de la facture correspondante par SERIOUS FACTORY. La facture est émise en début de mois pour le mois précédent.

En cas de différence entre le nombre d'Utilisateurs et le nombre de connexions décomptés par SERIOUS FACTORY et les nombres indiqués par le Client, le décompte fourni par SERIOUS FACTORY fait foi, sauf démonstration par le Client d'une erreur manifeste de SERIOUS FACTORY.

Les paiements se font exclusivement via les moyens de paiement accessibles sur VTS Perform à la date de la transaction. A titre exceptionnel, et sous réserve de l'accord préalable de SERIOUS FACTORY, les Parties peuvent convenir d'autres modalités de paiement.

8.3. Intérêts et pénalités de retard

Tout retard de paiement entraînera automatiquement l'application d'une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal, à compter du premier jour de retard.

Une indemnité forfaitaire de quarante euros pour frais de recouvrement sera également due en cas de retard.

En outre, en cas de retard de paiement non réglé dans un délai de 8 jours, suivant mise en demeure du Client par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, SERIOUS FACTORY se réserve le droit de suspendre l'accès du Client à son compte et aux fonctionnalités disponibles depuis VTS Perform.

Article 9 : Garantie

Le Client garantit en son nom et, le cas échéant, au nom de ses Sous-Licenciés, qu'il détient l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et droits afférents aux Contenus, à la Formation, et à tout élément qu'il intègre dans la Formation.

Le Client garantit également, en son nom, et au nom de ses Sous-Licenciés, qu'aucun élément de la Formation, y compris les dialogues, scénario, game play et game design, ne portent atteinte aux droits des tiers ou aux bonnes mœurs. En particulier, le Client s'engage en son nom et au nom de ses Sous-Licenciés, à ne pas diffuser, via la Formation, des propos à caractère raciste, diffamatoire, dénigrant, injurieux, et plus généralement contraire aux lois et règlements en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

A ce titre, le Client indemniserà SERIOUS FACTORY, à première demande, de toute condamnation, frais et accessoires, indemnité transactionnelle et honoraires, résultant de toute action en contrefaçon ou en responsabilité engagée à son encontre du fait de Contenus ou d'une Formation édités par le Client, ou par les Sous-Licenciés, dès lors que ladite action a entraîné une condamnation exécutoire (définitive ou non) de SERIOUS FACTORY, ou la conclusion d'un accord transactionnel, ou a nécessité le paiement d'honoraires de quelque nature qu'ils soient.

Article 10 : Responsabilité

En toute hypothèse, la responsabilité de SERIOUS FACTORY ne saurait en aucun cas être engagée à l'égard du Client pour un montant supérieur au montant de la Redevance VTS Perform du mois présentant ladite responsabilité engagée.

La responsabilité de SERIOUS FACTORY ne saurait être engagée en raison d'un dysfonctionnement lié :
à l'utilisation d'un matériel ou d'un logiciel tiers, y compris d'un matériel ou logiciel appartenant ou utilisé par le Client,
à une prestation fournie par un tiers ou par le Client lui-même.

Elle ne saurait davantage être engagée du fait d'une mauvaise utilisation ou d'une utilisation inadéquate des fonctionnalités accessibles depuis VTS Perform.

Le Client reconnaît qu'en aucun cas la responsabilité de SERIOUS FACTORY ne saurait être engagée dans l'hypothèse d'une violation par le Client de ses obligations contractuelles ou légales, y compris en cas de non-respect par le Client de la réglementation liée aux données à caractère personnel, lors de la collecte des données afférents aux Utilisateurs Finaux.

Le Client reconnaît en outre qu'il doit, en toute hypothèse, prendre toute mesure nécessaire à la sauvegarde de ses intérêts et, en particulier, se prémunir contre le risque de perte de données, en constituant une sauvegarde ou une copie de l'ensemble de ses données, documents, fichiers et supports.

SERIOUS FACTORY n'assumera en aucun cas la responsabilité des dommages indirects, tels que préjudice financier ou commercial, perte de clientèle, trouble commercial quelconque, toute augmentation des coûts et autres frais généraux, perte de bénéfice, perte d'image de marque qui pourrai(en)t résulter de l'inexécution de la présente Licence. Est assimilée à un préjudice indirect et, en conséquence, n'ouvre pas droit à réparation, toute action dirigée par un tiers contre le Client.

Le Client reconnaît le droit de SERIOUS FACTORY d'interrompre temporairement l'accès à VTS Perform sous réserve d'avoir prévenu le Client au minimum 48h à l'avance, lorsque celui-ci ou tout serveur lié fait l'objet d'une opération d'actualisation ou de maintenance. Dans cette hypothèse, SERIOUS FACTORY s'efforcera de limiter l'inconvénient pour le Client en réduisant le délai d'interruption au temps minimum nécessaire pour réaliser l'opération en cause.

La responsabilité des Parties ne saurait être engagée si l'exécution de leurs obligations est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou d'une cause extérieure à leur volonté, tels que notamment : catastrophe naturelle, guerre, tremblement de terre, incendie, explosions, émeutes, intervention des autorités gouvernementales, intempéries, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau électrique ou de télécommunications.

Article 11 : Propriété Intellectuelle liée à VTS Perform

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents à VTS Perform et aux logiciels et éléments qui le composent, comprenant de manière non exhaustive, les droits d'auteurs, marques, brevets, savoir-faire, dessins et modèles et droits sui-generis des bases de données, restent la propriété exclusive de SERIOUS FACTORY ou des Editeurs Tiers, conformément aux dispositions applicables du Code de la propriété intellectuelle.

Tout droit non expressément concédé dans le cadre des présentes, reste la propriété exclusive de SERIOUS FACTORY ou des Editeurs Tiers.

En toute hypothèse, le Client s'engage à ne pas porter atteinte ni directement ni indirectement, y compris par l'intermédiaire de tiers, personnes physiques ou morales, aux droits de propriété visés au présent article et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur protection.

A ce titre, le Client s'interdit de décompiler, désassembler, procéder par ingénierie à rebours, ou tenter de découvrir, traduire et/ou reconstituer le code et fichier sources du Logiciel VTS Perform, ou permettre à des tiers d'effectuer de tels actes, sauf dans les cas prévus par la loi.

Le Client se porte fort du respect des présentes dispositions par le Sous-Licencié.

La marque française « VTS Perform » enregistrée auprès de l'INPI sous le numéro 4404115, est la propriété exclusive de la société SERIOUS FACTORY.

Les Contenus du Client, intégrés par le Client dans la Formation, restent la propriété exclusive du Client.

Article 12 : Charte sur les Données Personnelles

Dans le cadre de son activité, SERIOUS FACTORY peut être amenée à collecter des données nominatives nécessaires à la gestion des Comptes des Clients et des Utilisateurs Finaux, ainsi qu'à l'animation de Formations. Ces données sont collectées, enregistrées et stockées en conformité avec les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur à la date des présentes, ainsi qu'avec les dispositions issues du Règlement Général sur la Protection des Données.

Les données recueillies par SERIOUS FACTORY sont exclusivement nécessaires à l'exécution des services inclus dans la Licence ou en vue de la mise en œuvre des Formations. Elles permettent également à SERIOUS FACTORY de mieux connaître les besoins des Clients et des Utilisateurs, et de leur proposer, sous réserve de leur accord, des offres en lien avec les logiciels VTS.

Chaque personne physique, représentant ou salarié du Client ou des Utilisateurs Finaux dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement et, le cas échéant, de portabilité des données personnelles le concernant, conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur à la date des présentes, et conformément à la réglementation communautaire.

Le droit d'accès, de modification, de rectification et d'effacement prévu au paragraphe précédent, s'exerce auprès du service client à l'adresse email suivante : [administration\[at\]seriousfactory.com](mailto:administration[at]seriousfactory.com)

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, la personne dont les données ont été collectées a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou auprès de toute autorité de contrôle compétente.

Les données recueillies par SERIOUS FACTORY sont conservées tant que le Client ou l'Utilisateur Final dispose d'un Compte non clôturé et dans un délai de trois mois suivant la date de clôture. SERIOUS FACTORY se réserve néanmoins le droit de procéder à l'archivage des données personnelles qu'elle a pu être amenée à collecter en exécution des

présentes, pour la durée de prescription des actions en responsabilité.

Dans ce cas, les données archivées seront stockées sur un serveur sécurisé auquel seul le responsable juridique de SERIOUS FACTORY pourra accéder, et ce, exclusivement dans le cadre d'un contentieux dont la résolution nécessite la communication judiciaire desdites données.

A toute fin utile, il est rappelé que le Client a la qualité de "responsable de traitement", au sens de l'article 4 du Règlement Général sur la Protection des Données, au regard des données personnelles collectées auprès de ses Utilisateurs Finaux.

Le Client s'engage par conséquent à collecter les données de ses Utilisateurs dans le strict respect de la Règlementation applicable, et à leur transmettre les informations nécessaires pour qu'ils puissent utilement exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement.

Si, dans le cadre de l'exploitation de la Formation, le Client est amené à transférer les données personnelles de ses Utilisateurs Finaux à SERIOUS FACTORY, il s'engage à solliciter l'autorisation préalable de ses Utilisateurs Finaux avant tout transfert de données.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, la personne dont les données ont été collectées a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou auprès de toute autorité de contrôle compétente.

Le Client reconnaît en son nom, au nom des salariés, représentants et Utilisateurs, que dès lors qu'il a partagé un contenu vers un réseau social, une application ou un site Internet tiers, SERIOUS FACTORY n'est plus responsable de l'exécution du droit à l'effacement sur ces sites. La personne concernée devra s'adresser aux éditeurs des applications via lesquelles elle a partagé le contenu pour exercer son droit à l'effacement.

Des cookies peuvent s'installer automatiquement sur le logiciel de navigation du Client ou de l'Utilisateur Final lors de son accès au Site. Un cookie est un élément qui ne permet pas d'identifier une personne mais sert à enregistrer des informations relatives à la navigation de celle-ci sur le Site. Le paramétrage du navigateur permet éventuellement de refuser les cookies selon la procédure décrite dans l'onglet « Options Internet » du navigateur.

Il est rappelé que le traitement de données personnelles mises en œuvre dans le cadre du présent contrat suppose le respect du règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD).

À ce titre, SERIOUS FACTORY assimilé au sous-traitant du Client qui est le Responsable du traitement pour la réalisation

des prestations objet du contrat, et SERIOUS FACTORY s'engage à :

- Traiter les Données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la sous-traitance ;
- Informer préalablement le Client en cas de traitement des Données en dehors du territoire français et s'engage à demander l'autorisation écrite préalable du responsable de traitement en cas de traitement des Données en dehors du territoire de l'Union Européenne;
- Traiter les Données conformément aux instructions documentées du Client et selon une forme permettant la bonne exécution du contrat.

Si SERIOUS FACTORY considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des États membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le Client. En outre, si SERIOUS FACTORY est tenu de procéder à un transfert des Données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel il est soumis, il doit informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;

- Garantir la confidentialité des Données traitées ;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données :
 - S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - Reçoivent la formation nécessaire ou soient suffisamment informés en matière de protection des données à caractère personnel.
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

Dans la mesure du possible, SERIOUS FACTORY doit aider le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée.

SERIOUS FACTORY aide le Client pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des Données, dès lors qu'il prend en charge des traitements dont le responsable considère qu'ils justifient de cette démarche.

SERIOUS FACTORY s'engage à mettre en œuvre sur son périmètre applicatif (donc hors hébergement) les mesures organisationnelles et techniques appropriées pour garantir un

niveau de sécurité adapté au risque, y compris, entre autres, selon les besoins :

- La pseudonymisation et le chiffrement des Données ;
- Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- Les moyens permettant de rétablir la disponibilité des Données et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement des Données et à la demande expresse du Client, SERIOUS FACTORY s'engage à détruire toutes les Données ou à les transmettre au Client.

Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, conformément à la législation applicable en France. À cette fin, le Client peut modifier ses données personnelles dans la Solution ou en écrivant à SERIOUS FACTORY, 4 rue Gustave Flourens, 92150 SURESNES.

Article 13 : Forum Utilisateurs

Via VTS Perform, SERIOUS FACTORY se réserve la possibilité de mettre à disposition des Utilisateurs Finaux un Forum Utilisateurs de discussion, accessible exclusivement aux Utilisateurs Finaux connectés à une même Session de Formation.

Le Client s'engage expressément à ce que les propos tenus sur le Forum Utilisateurs ne soient pas de nature raciste, diffamatoire, contraire aux bonnes mœurs, incitant à la violence ou susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers.

À défaut, SERIOUS FACTORY se réserve le droit de rendre le Forum Utilisateurs indisponible immédiatement et sans préavis.

Le Client reconnaît qu'il relève de sa responsabilité exclusive de modérer le Forum Utilisateurs en supprimant les commentaires ou propos tenus susceptibles de porter atteinte aux droits ou à la réputation des tiers.

Néanmoins, si SERIOUS FACTORY après avoir reçu une notification de la part de tout tiers, SERIOUS FACTORY constate que le Client manque à son obligation de modération, SERIOUS FACTORY pourra procéder à la suppression des propos litigieux, sans que sa responsabilité puisse être engagée si elle s'abstient de procéder à ladite suppression et sans que cette faculté ne lui octroie la qualité d'éditrice du Forum Utilisateurs.

Article 14 : Communication

SERIOUS FACTORY s'engage à solliciter l'autorisation du Client afin de citer celui-ci comme référence client de VTS Perform, ou sur tout document publicitaire. À toute fin utile, SERIOUS FACTORY adressera au Client une copie de la publication envisagée. De son côté, le Client s'engage à ne refuser son autorisation que lorsque celle-ci est susceptible de lui porter préjudice.

Article 15 : Confidentialité

Les Parties s'engagent, en leur nom, au nom de leurs employés et de leurs salariés et au nom de toute personne ayant accès à leurs locaux, à garder confidentielles les informations définies ci-après (les « Informations Confidentielles »).

Doivent notamment être considérées comme des Informations Confidentielles : toutes informations et données techniques ou non techniques, mais de nature sensible, comme les idées, concept, savoir-faire, graphiques, schémas, tables, informations marketing, financières, informatiques ou commerciales transmises par une partie à l'autre dans le cadre de la fourniture des services.

Néanmoins, les informations suivantes ne seront pas considérées comme confidentielles :

- Les informations déjà dans le domaine public au moment où elles ont été transmises par une Partie à l'autre ;
- Les informations communiquées au public, sans violation d'une obligation quelconque du présent document ;
- Les informations divulguées par un tiers qui les détient légalement et est en droit de les divulguer.

La cessation des relations contractuelles des Parties pour quelque raison que ce soit ne met pas fin à l'obligation de confidentialité prévue dans le présent article.

Article 16 : Divers

16.1. La nullité de l'une des clauses ou de l'un des articles des présentes sera sans influence sur la validité des autres clauses et des autres articles du présent contrat. En cas de nullité de l'une des stipulations des présentes, celle-ci sera remplacée par une stipulation dont le contenu sera le plus similaire possible à la disposition annulée, sous réserve que la nouvelle disposition soit équilibrée et ne porte pas atteinte aux droits d'une des Parties.

16.2. Toute convention dérogatoire ou complémentaire aux présentes devra être constatée par écrit.

16.3. Les intitulés des articles des présentes ne figurent que pour plus de commodité et n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.

16.4. Aucun fait de tolérance par SERIOUS FACTORY, même répété, ne saurait constituer une renonciation de celle-ci à l'une quelconque des dispositions de la présente Licence.

16.5. La Licence peut être modifiée à tout moment par SERIOUS FACTORY. A toute fin utile, les nouvelles dispositions de la Licence seront communiquées au Client trente jours avant leur entrée en vigueur. Si le Client ne les a pas acceptées dans le délai mentionné, la Licence continuera à être gérée par les conditions en vigueur à la date de souscription. En toute hypothèse, les dispositions applicables à la date de renouvellement de la Licence sont celles en vigueur au jour du renouvellement.

16.6. La présente Licence est soumise au droit français.

16.7. A défaut d'accord amiable intervenu dans les huit (8) jours de la survenance d'un différend entre les Parties, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, toute difficulté se rapportant à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des juridictions compétentes dans le ressort de la Cour d'appel de Paris.

ANNEXE 6 : CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE VTS PLAYER

Version en date du 1er octobre 2020.

Le présent document définit les conditions dans lesquelles est utilisée l'application « VTS Player » permettant de lire les contenus générés avec VTS Editor.

VTS Player est édité par la société SERIOUS FACTORY, société par actions simplifiée au capital de 41.555,90 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 500 592 183, dont le siège social se situe 4 rue Gustave Flourens 92150 SURESNES (ci-après « Serious Factory »).

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Serious Factory, prévaloir sur les présentes Conditions Générales.

Préambule

VTS est une suite logicielle qui permet de concevoir, développer et déployer des serious games, simulateurs, et autres contenus digitaux et interactifs, axés sur la formation des utilisateurs et sur des sujets de communication. Afin de lire les contenus générés avec le logiciel VTS Editor, Serious Factory propose un lecteur de contenus sous la forme d'une application dénommée VTS Player.

VTS Player peut être téléchargé directement depuis un magasin en ligne (application mobile ou site Internet) ou via les solutions déployées par SERIOUS FACTORY dans le cadre de sa suite logicielle Virtual Training Suite.

L'utilisation de VTS Player implique l'acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après, les « CGU »).

Les présentes CGU s'appliquent à toute personne qui accède à VTS Player à titre professionnel. Lorsqu'un utilisateur souhaite accéder à la suite logicielle VTS pour son usage personnel et non professionnel, il doit contacter directement Serious Factory.

Article 1 : Définitions

Chaque terme commençant par une majuscule a la signification indiquée dans sa définition, qu'il soit au singulier ou au pluriel.

Application (ou « VTS Player ») : désigne l'application permettant de lire les Contenus Multimédias générés via le logiciel VTS Editor.

Compte Utilisateur (ou « Compte ») : désigne le compte créé par les utilisateurs pour utiliser VTS Player.

Contenu Multimédia : désigne le serious game, le simulateur, le contenu digital interactif ou, de manière

générale, tout contenu accessible par VTS Player.

Données Utilisateur : désigne les données relatives aux utilisateurs qui ont téléchargé, lu ou utilisé un Contenu Multimédia, telles que le nombre d'utilisateurs ayant participé à une session, leur identité ou leurs scores.

Éditeur de Formations : toute personne à l'origine d'un Contenu Multimédia.

Site : désigne le site Internet www.seriousfactory.com.

Utilisateur : désigne un utilisateur de VTS Player.

VTS Perform : désigne la plateforme en ligne offrant une solution clé en main de déploiement de modules de formations.

Article 2 : Utilisation de VTS Player

2.1. Accès à l'Application

Les Utilisateurs peuvent télécharger VTS Player de deux manières :

- Depuis le site Internet de Serious Factory, pour la version PC et Mac ; ou
- En téléchargeant VTS Player sur un magasin en ligne tel que l'App Store ou Google Play.

Les Utilisateurs sont invités, dans VTS Player, à renseigner leurs nom, prénom et adresse email afin de créer un Compte, facultatif.

La création d'un Compte Utilisateur est nécessaire pour accéder aux Contenus Multimédia mis à disposition des Utilisateurs via VTS Perform. Il n'est pas nécessaire pour accéder à du Contenu Multimédia rendu disponible par un Éditeur de Formation via un autre moyen (téléchargement, drive, etc.)

2.2. Utilisation de l'Application

Une fois connectés à leur Compte, les Utilisateurs peuvent accéder aux Contenus Multimédia mis à leur disposition par les Éditeurs de Formation ou Serious Factory via VTS Perform.

Toute utilisation de VTS Player par un Compte Utilisateur est réputée avoir été faite par l'Utilisateur lui-même, sauf si celui-ci est en mesure de démontrer que son accès a été piraté.

Les Utilisateurs s'engagent à conserver leur mot de passe de manière strictement confidentielle.

Sauf accord exprès de Serious Factory, un Compte Utilisateur ne peut pas être vendu ou transféré à une autre personne physique ou morale.

Article 3 : Conditions Financières

L'utilisation de l'Application par les Utilisateurs est gratuite.

Serious Factory se réserve cependant le droit de proposer à terme de nouveaux services ou options susceptibles de faire l'objet d'une facturation particulière.

La gratuité de l'Application est conditionnée aux coûts de connexion supportés par les Utilisateurs, dans le cadre du forfait souscrit auprès de leurs opérateurs.

Article 4 : Modalités techniques

A la date des présentes, les Contenus Multimédias peuvent être exploités sur les supports suivants via l'application VTS Player :

PC/Mac :

- Système d'exploitation : Windows (7, 8, 10), macOS (10.8 à 10.12)
- Carte graphique (GPU) :
 - De préférence une carte graphique dédiée.
 - Au moins ATI Sapphire Radeon 5450 ou GTX 220 Nvidia
 - 512 Go de VRAM minimum
- Processeur (CPU) :
 - Avec GPU dédié : Intel Core i3 ou AMD Phenom X3 8650
 - Avec GPU intégré : Intel Core i5-2300 2.8Ghz / AMD Phenom II X4 945 3.0 Ghz ou équivalent
- Mémoire : au moins 2Go de RAM

iPad (iPad 2 minimum, iPad 4 ou plus recommandé, sous iOS 7.0 minimum)

Certaines tablettes Android (OS version 2.3.1 ou plus, ARMv7 (Cortex) CPU avec NEON ou Atom CPU ; OpenGL ES 2.0 or plus récent).

L'utilisation de VTS Player sur un ordinateur nécessite de respecter les prérequis systèmes suivants :

- PC : Windows 7 +SP1, + packs multimédias si version « N »
- Mac : Mac OS X 10.8 ou plus
- 4 Go de RAM
- Processeur (CPU) supportant les instructions SSE2
- Carte graphique récente supportant : DX9 (shader model 3.0) ou DX11 (feature level 9.3) Certains modèles anciens de cartes intégrées ne fonctionnent pas correctement avec VTS Player.

L'utilisation de VTS Player sur un appareil iOS (iPad, iPhone) ou Android nécessite le respect des prérequis systèmes suivants :

- iOS :
 - iOS 8 ou plus (iPad 4e génération ou plus, iPhone 5s ou plus)
- Android :
 - Android 4.1 ou +
 - Processeur (CPU) ARMv7 (Cortex) avec le support NEON ou Atom
 - OpenGL ES 2.0 ou +
 - 2 Go de RAM

Ces prérequis pourront évoluer au fur et à mesure des versions de VTS Player, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte. L'Utilisateur consultera par conséquent régulièrement la liste des prérequis pour se tenir informé de leur possible évolution.

L'Utilisateur reconnaît que l'accès au Contenu Multimédia et l'utilisation de VTS Player peuvent varier en fonction des capacités de son smartphone, de sa tablette ou de tout autre appareil sur lequel l'Application est installée, ainsi qu'en fonction de la qualité du réseau qu'il utilise pour se connecter.

Article 5 : Durée

L'accès à l'Application est possible tant que celle-ci n'est pas désinstallée du support ou supprimée par Serious Factory.

Les Utilisateurs de l'Application comprennent que celle-ci peut faire l'objet de mises à jour susceptibles de la rendre incompatible avec leurs équipements multimédias, y compris leur ordinateur, téléphone ou tablette.

Article 6 : Conséquences de la Clôture du Compte

En cas de clôture du Compte Utilisateur, pour quelque raison que ce soit, l'Utilisateur ne peut plus accéder à l'Application.

La fermeture du Compte pour quelque cause que ce soit n'ouvre aucun droit à indemnité au bénéfice de l'Utilisateur.

Article 7 : Garantie

7.1. Serious Factory garantit qu'elle détient l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et droits afférents au Contenu Multimédia créé par ses salariés, employés ou affiliés.

7.2. Serious Factory garantit également qu'aucun élément des Contenus Multimédia créés par ses salariés, employés ou affiliés, y compris les dialogues, scénario, game play et game design, ne portent atteinte aux droits des tiers ou aux bonnes mœurs. En particulier, Serious Factory s'engage au nom de ses salariés, employés et affiliés à ne pas diffuser, via le Contenu Multimédia, des propos à caractère raciste, diffamatoire, dénigrant, injurieux, et plus généralement contraire aux lois et règlements en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Article 8 : Responsabilité

8.1. Responsabilité de Serious Factory

En toute hypothèse, la responsabilité de Serious Factory ne saurait en aucun cas être engagée à l'égard des Utilisateurs pour tout contenu produit par un Éditeur de Formations et accessible sur l'Application, et notamment, pour les contenus mentionnés en 7.2.

Serious Factory ne contrôle pas et n'a pas vocation à accéder aux contenus des Contenus Multimédias créés par des Éditeurs de Formation tiers. Elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable des propos tenus ou des contenus communiqués dans l'Application qui restent de l'entière responsabilité des tiers auteurs et des Utilisateurs.

Serious Factory permet aux Utilisateurs, dans l'application VTS Player, de signaler tout contenu ou élément choquant, illicite, susceptible de créer un trouble ou contraire aux principes mentionnés en 7.2.

En toute hypothèse, Serious Factory ne pourra être considérée que comme hébergeur au sens de l'article 6-I-2 de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, au regard des propos et contenus du Contenu Multimédia.

La responsabilité de Serious Factory ne saurait être engagée à raison d'un dysfonctionnement lié :

- à l'utilisation d'un matériel ou d'un logiciel tiers, y compris d'un matériel ou logiciel appartenant ou utilisé par l'Utilisateur ;
- à une prestation fournie par un tiers;
- à l'utilisation du Contenu Multimédia.

8.2. Responsabilité des Utilisateurs

L'utilisation faite par les Utilisateurs de l'Application VTS Player est de leur entière responsabilité.

Les Utilisateurs s'interdisent d'utiliser l'Application VTS Player d'une manière contraire ou susceptible d'être contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public et qui constitue ou est susceptible de constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment si leur nature se rapporte (liste non exhaustive) : à la drogue, l'alcool, l'incitation à la haine raciale, au crime, au harcèlement, dénigrement des autres Utilisateurs, de Serious Factory, des employés de Serious Factory, des Éditeurs de formation, des salariés des Éditeurs de Formation, à l'usurpation de l'identité d'autrui, au piratage informatique (virus, diffusion de copies logiciel, spams, prélèvements abusifs dans la base de données...), ou au non-respect des droits de propriété intellectuelle des tiers.

En cas de violation de ces dispositions, Serious Factory se réserve le droit de clôturer immédiatement le Compte de l'Utilisateur concerné.

Article 9 : Propriété Intellectuelle liée à la Suite Logicielle

9.1. Propriété de Serious Factory

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents à VTS Player, comprenant de manière non exhaustive, les droits d'auteurs, marques, brevets, savoir-faire, dessins et modèles et droits sui-generis des bases de données, restent la propriété exclusive de Serious Factory, conformément aux dispositions applicables du Code de la propriété intellectuelle.

Tout droit non expressément concédé dans le cadre des présentes, reste la propriété exclusive de Serious Factory.

En toute hypothèse, les Utilisateurs s'engagent à ne pas porter atteinte ni directement ni indirectement, y compris par l'intermédiaire de tiers, personnes physiques ou morales, aux droits de propriété visés au présent article et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur protection.

À ce titre, les Utilisateurs s'interdisent de décompiler, désassembler, procéder par ingénierie à rebours, ou tenter de découvrir, traduire et/ou reconstituer le code et fichier sources de l'Application VTS Player, ou permettre à des tiers d'effectuer de tels actes, sauf dans les cas prévus par la loi.

9.2. Propriété des tiers

Les Contenus Multimédias accessibles par VTS Player demeurent la propriété exclusive des Éditeurs de Formation.

Article 10 : Données Personnelles

Dans le cadre de son activité, Serious Factory peut être amenée à collecter des données nominatives nécessaires à la gestion des Comptes des Utilisateurs, y compris les nom, prénom et adresse email nécessaires à la création d'un Compte Utilisateur.

Serious Factory peut également être amenée à collecter des données nominatives nécessaires à la gestion des signalements par les Utilisateurs.

Ces données sont exclusivement nécessaires à l'exécution des prestations visées aux présentes CGU. Elles sont collectées, enregistrées et stockées en conformité avec les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur, ainsi qu'avec les dispositions du RGPD.

Ces données sont conservées tant que l'Utilisateur dispose d'un Compte non clôturé et dans un délai de trois mois suivant la date de clôture. Serious Factory se réserve néanmoins le droit de procéder à l'archivage des données personnelles qu'elle a pu être amenée à collecter en exécution des présentes, pour la durée de prescription des actions en responsabilité. Dans ce cas, les données archivées seront stockées sur un serveur sécurisé auquel seul le responsable juridique de Serious Factory pourra accéder, et ce, exclusivement dans le

cadre d'un contentieux dont la résolution nécessite la communication judiciaire desdites données.

Le droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel, s'exerce auprès du service client à l'adresse email suivante : administration@seriousfactory.com.

Des cookies peuvent s'installer automatiquement sur le logiciel de navigation de l'Utilisateur lors de son accès au Site. Un cookie est un élément qui ne permet pas d'identifier une personne mais sert à enregistrer des informations relatives à la navigation de celle-ci sur le Site. Le paramétrage du navigateur permet éventuellement de refuser les cookies selon la procédure décrite dans l'onglet « Options Internet » du navigateur.

Article 11 : Divers

11.1. La nullité de l'une des clauses ou de l'un des articles des présentes CGU sera sans influence sur la validité des autres clauses et des autres articles. En cas de nullité de l'une des stipulations des présentes CGU, celle-ci sera remplacée par une stipulation dont le contenu sera le plus similaire possible à la disposition annulée, sous réserve que la nouvelle disposition soit équilibrée et ne porte pas atteinte aux droits des Utilisateurs et de Serious Factory.

11.2. Toute convention dérogatoire ou complémentaire aux présentes CGU devra être

constatée par écrit.

11.3. Les intitulés des articles des présentes Conditions Générales ne figurent que pour plus de commodité et n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.

11.4. Aucun fait de tolérance par Serious Factory, même répété, ne saurait constituer une renonciation de celle-ci à l'une quelconque des dispositions des présentes CGU.

11.5. Les Conditions Générales peuvent être modifiées à tout moment par Serious Factory. À toute fin utile, les Utilisateurs seront informés de toute modification des Conditions Générales trente (30) jours avant leur entrée en vigueur. L'utilisation de l'Application passée la date d'entrée en vigueur des nouvelles Conditions Générales vaut acceptation de celles-ci.

11.6. Les présentes CGU sont soumises au droit français.

11.7. À défaut d'accord amiable intervenu dans les huit (8) jours de la survenance d'un différend dans l'application des présentes CGU, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, toute difficulté se rapportant à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGU sera de la compétence exclusive des juridictions compétentes dans le ressort de la Cour d'appel de Paris.